



## Analyse des conflits miniers en Haute Guinée

**Octobre 2016** (Données collectées en Mars 2016)

### Contacts :

**Maud Bakirdjian**

Associée Programme  
Search for Common Ground Guinée  
Conakry Guinée  
Kipé T2 Commune de Ratoma  
+224 623 585852  
[mbakirdjian@sfcg.org](mailto:mbakirdjian@sfcg.org)

**Alfred Bulakali**

Directeur Pays  
Search for Common Ground Guinée  
Conakry Guinée  
Kipé T2 Commune de Ratoma  
+224 62 88 53 13  
[abulakali@sfcg.org](mailto:abulakali@sfcg.org)

## Table des matières

Liste des acronymes .....	3
1. Résumé Exécutif .....	4
2. Introduction .....	9
3. Objectifs et Méthodologie .....	11
4. Résultats .....	13
4.1. Les conflits en Haute Guinée liés à l’exploitation artisanale et industrielle des mines 13	
A. Les conflits miniers à Lero: .....	13
B. Les conflits miniers à KINTINIAN : .....	17
C. Les conflits miniers à Kouroussa: .....	20
4.2. Acteurs, motivations, stratégies et relations: .....	23
A. Les acteurs des conflits miniers à Lero : .....	23
B. Les acteurs des conflits miniers à Kintinian .....	28
C. Les acteurs des conflits miniers à Kouroussa/ Kiniero .....	35
4.3. Pourquoi le conflit se produit-il ? – Les causes des conflits miniers .....	41
A. Des attentes trop hautes et des retombées socio-économiques trop faibles créant des frustrations favorisant l’émergence de conflits violents... ..	41
B. ... Et l’absence d’obligations légales de respecter les normes internationales, laissant chaque société décider de sa politique envers les communautés .....	46
C. Autres causes .....	48
4.4. Effets à moyen terme des conflits .....	49
4.5. Recommandations des répondants – quel champ d’action pour Search for Common Ground ? .....	51
5. Conclusions et Recommandations .....	53
Conclusions : .....	53
Recommandations de l’équipe de recherche issues des résultats de l’étude .....	53

Photos de couverture : A gauche, Mine artisanale à Kintinian, Siguiri. A droite, Mine industrielle à Lero, Siguiri.

## Liste des acronymes

CPD : Comité Préfectoral de Développement

DPM : Directeur Préfectoral des Mines

OSC : Organisations de la Société Civile

RC : Relations communautaires

SAG : Société Aurifère de Guinée

Search : Search for Common Ground

SMD : Société Minière de Dinguiraye

SMB : Société Minière de Boké

# 1. Résumé Exécutif

## Contexte de l'étude

Depuis 2013, Search for Common Ground (Search) met en œuvre un projet régional intitulé « **Promotion équitable des droits fonciers en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée** », sous financement du Département d'Etat Américain. **Ce projet, d'une durée de 3 ans, a pour but de réduire le risque de conflits liés aux terres en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée.** Les objectifs spécifiques du projet sont de : 1/ Renforcer la capacité de la société civile, des acteurs étatiques et des compagnies investissant dans le secteur à promouvoir les droits fonciers équitables ; 2/ Accroître la compréhension des droits fonciers au niveau des communautés touchées par l'exploitation des concessions.

Arrivée à mi-parcours du projet, l'équipe de mise en œuvre a jugé utile de réaliser en plus de l'évaluation à mi-parcours une analyse en profondeur des conflits liés aux mines en Haute Guinée, région concentrant la majeure partie de la production d'or et de diamant du pays, et de plus en plus propice aux conflits liés à l'exploitation minière artisanale et industrielle.

## Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est **d'avoir une meilleure compréhension des conflits miniers et fonciers en Haute Guinée.** En particulier :

1. Quels sont les **conflits** en Haute Guinée liés à l'exploitation artisanale et industrielle des mines, et comment se manifestent-ils ?
2. Quels sont les **acteurs** impliqués dans ces conflits (acteurs de conflits et de paix), leurs motivations, leurs stratégies et leurs relations ?
3. Quelles sont les **causes** de ces conflits ?
4. Quels sont les **effets à moyen terme** de ces conflits ?
5. Quel champ d'action pour Search ? **Recommandations concrètes** pour une prise d'action effective dans la région par rapport à ce type de conflits

Les résultats de l'étude serviront principalement à Search afin de :

- Orienter la programmation du projet ANO 012 « *Open for business: Promoting equitable land rights protection in Sierra Leone, Liberia and Guinea* », en mettant à jour l'analyse de conflits sous-jacente. En particulier cela servira à orienter l'écriture de l'émission Wontanara.
- Concevoir de nouveaux projets de consolidation de la paix de manière efficace, pour prévenir et réduire les conflits ouverts et latents liés à l'exploitation minière et foncière en Haute Guinée. L'étude pourra également être utilisée par ses partenaires principaux et bailleurs afin d'augmenter également leur compréhension des conflits miniers et fonciers dans la région.

## Méthodologie

Cette étude, essentiellement qualitative, a été menée par l'équipe de Search dans les préfectures de Dinguiraye, Siguirini (Lero, Siguirini, Siguirini) et Kouroussa (Kouroussa Centre et Kiniero). Ces localités ont été choisies compte tenu de la prévalence des conflits miniers, et pour analyser autant les conflits miniers liés à l'exploitation industrielle qu'artisanale et semi-industrielle. Au total, 10 Focus Group Discussions et 27 entretiens ont été menés, permettant de toucher 127 personnes dont des jeunes (18-35ans), des hommes de plus de 35 ans, des femmes de plus de 35 ans, des notables, des griots, des autorités locales traditionnelles et administratives, des autorités préfectorales et régionales, le personnel de compagnies minières, des membres de la société civile et des experts de la question.

## Principaux Résultats

Les résultats ci-dessous sont présentés de manière à répondre à chacune des questions spécifiques de cette étude.

- **Les conflits miniers et leurs manifestations**

A Lero, la **plupart des conflits ouverts ou latents sont entre population et société minière, autour de l'interdiction de pratiquer l'exploitation artisanale par les femmes des mines abandonnées par la société, la non disponibilité des terres, les retombées négatives sur l'environnement affectant les activités génératrices de revenus des femmes, les frustrations autour du manque d'emploi des personnes issues des communautés.**

Ces conflits apparaissent principalement liés à un manque de prise d'actions et de dédommagements de la société, réel et/ou perçu comme tel par les populations, révélant un manque de dialogue et de communication entre les parties prenantes, qui restent campées sur leurs positions, parfois en étant mal informées sur les intentions de l'autre. Ces conflits ouverts pour l'instant limités en taille, couplés à des conflits latents importants représentent de nombreux risques d'éruption de violences. Ils débouchent par exemple régulièrement sur des confrontations ouvertes entre jeunes et forces de sécurité lors de manifestations et/ou blocages de routes.

**A Kintinian, les conflits les plus courants sont également liés à l'exploitation industrielle :** conflits entre population et société, ainsi que conflits au sein de la population et envers les autorités locales à cause de conflits d'intérêts liés aux retombées de la société minière. Les principaux conflits sont liés au mécanisme de compensation individuelle de la SAG pour l'achat de terres et pour l'exploitation industrielle, ainsi qu'à la question de l'emploi.

**Dans la préfecture de Kouroussa, les conflits sont majoritairement entre communautés liés aux mines artisanales, l'orpaillage étant plus fréquent que l'exploitation industrielle.** Peu de compagnies minières ont commencé la phase d'exploration dans la préfecture de Kouroussa, ce qui explique que les conflits communautés et sociétés sont moins fréquents qu'à Siguiri (Kintinian et Lero). Ces conflits miniers communautaires sont directement liés à l'héritage et au droit foncier : dès que de l'or est découvert dans le sous-sol d'une terre, les premiers occupants ou leurs héritiers réclament la terre qu'ils ou leurs ancêtres avaient donnée parfois depuis de nombreuses années. Seuls les sages sont habilités à connaître l'histoire de ces terres, mais éprouvent souvent des difficultés à retrouver à qui appartenait la terre initialement, ou sont pris dans des conflits d'intérêts eux-mêmes. Cela provoque régulièrement des violences physiques, causées par des affrontements. Les autorités choisissent régulièrement de fermer les mines artisanales lorsque aucune solution n'est trouvée suite aux efforts de médiation et dialogue, afin d'éviter les affrontements et les morts. L'autre conflit souvent cité à Kiniero (Kouroussa) est celui entre **communautés et la société SEMAFO**, qui a fermé en 2014 ; plusieurs raisons sont évoquées y compris des revendications des travailleurs et communautés quant à l'amélioration des conditions de travail et l'emploi.

- **Les acteurs impliqués dans ces conflits**

Plusieurs acteurs sont cités à plusieurs reprises comme prenant part aux conflits et/ou à la résolution des conflits, jouant un rôle positif, ambivalent ou négatif. Du côté de l'Etat, on retient l'Etat lui-même et ses représentants : les autorités préfectorales, les autorités locales ainsi que les forces de sécurité étatiques. Au sein des communautés, outre les populations (jeunes, femmes, hommes), les notables, les ressortissants des communautés, les structures locales et des ONG internationales sont impliqués dans ces conflits. En ce qui concerne la société minière, ce sont ses agents de sécurité et les chargés de relation communautaire qui sont parties prenantes aux conflits. En ce qui concerne les conflits liés à l'orpaillage, les chefs traditionnels des mines sont souvent cités. Les

Tout acteur est perçu comme pouvant être un potentiel agent de division au sein d'un conflit car au sein de toutes les catégories d'acteurs, il en est de ceux qui ont intérêt à ne pas voir la situation conflictuelle (latente ou ouverte) changer. En effet, tout acteur peut avoir son puits, ce qui entrave sa neutralité dans la médiation d'un conflit ou lorsqu'il tente de trouver une solution (faisant en sorte que cette solution ne lui soit pas défavorable).

A noter parmi les résultats clés concernant les motivations, stratégies des acteurs et leurs relations :

- Dans toutes les localités, il existe une certaine méfiance envers la volonté et capacité des autorités, locales, préfectorales, étatiques, à aider la résolution des conflits dans les communautés, les autorités n'étant pas perçues comme neutres
- Les chargés de relations communautaires des sociétés minières, qui devraient jouer un rôle essentiel dans le règlement de ces conflits et en tant qu'intermédiaire entre société et communauté sont principalement considérés comme absents de la résolution des conflits ou même attisant les conflits.
- Le rôle des populations dans ces conflits est très ambivalent, y compris celui des jeunes, des femmes, des hommes.
- Une différence semble observable entre les localités qui n'ont presque aucune retombée et celles où des retombées et compensations, notamment individuelles existent. Dans le premier cas, comme à Lero, la population est frustrée mais paraît unie contre la société (et en partie les autorités) ; alors que dans le second cas, comme à Kintinian, ces compensations et retombées individuelles et le manque de gestion participative et inclusive provoquent des conflits au sein de la communauté, qui se querellent pour obtenir chacun une part et qui développent des stratégies individualistes pour obtenir le maximum de compensation de la part de la société minière.
- Les femmes généralement ne sont pas informées ni incluses ou écoutées dans les prises de décisions liées à l'exploitation minière, bien qu'elles soient nombreuses à pratiquer l'exploitation artisanale notamment et que c'est sur elles que retombe la charge des enfants en toute circonstance (par exemple lorsque le mari est au chômage)
- Les ressortissants sont très influents auprès des populations, jouant un rôle ambivalent pour la prévention et gestion de ces conflits
- Les OSC pourraient être des acteurs de paix mais elles paraissent très peu présentes, peu connues, si bien que les populations se sentent au dépourvu et lésées, notamment dans les zones reculées comme à Lero.

- **Les principales causes de ces conflits**

Plusieurs causes à l'émergence de conflits latents et ouverts sont évoquées, dont notamment :

- Les frustrations de la population par rapport aux retombées sociales attendues de la société, surtout en termes de recrutement (basées sur des promesses ou des espoirs liés à un manque de connaissance des droits et devoirs de chacun et à l'expérience passée ou venant d'autres localités) ;
- Un manque de communication et de transparence de la part des autorités et des sociétés (notamment sur les revenus versés, les obligations contractuelles, la gestion des plaintes) favorisant la désinformation, la circulation de rumeurs et les frustrations ;
- Des conflits d'intérêts, la corruption, une gestion des revenus non transparente, et le caractère souvent non participatif et inclusif des comités d'acteurs prenant les décisions, renforçant la méfiance entre les parties prenantes
- Un manque de connaissance des droits et responsabilités de chaque partie prenante (manque de connaissance du droit foncier et minier)

- Les incohérences entre le droit foncier coutumier et les dispositions légales formelles, ne favorisant pas la connaissance des populations quant à leurs droits fonciers
  - Le manque de textes d'application du code minier pourtant adopté en 2011 en Guinée et l'absence d'obligations légales de respecter les normes internationales, laisse chaque société décider de sa politique envers les communautés
- **Les effets à moyen terme de ces conflits**
    - Les conflits miniers provoquent :
      - La déchirure du tissu social entre les familles : celles qui ont des membres employés au sein de la société minière et celles qui ne bénéficient pas de l'emploi direct
      - La scission entre 'autochtones' (premiers habitants du village) et 'étrangers' (toute personne qui n'est pas descendante des ancêtres du village, y compris des habitants de villages voisins) due principalement à la convoitise d'une même ressource et la différence de niveau de vie
      - Un ralentissement du développement social et économique de ces localités avec un système éducatif fragilisé (enseignants et élèves absents, ...) ; une baisse de la production agricole locale, allant jusqu'à entraîner l'insécurité alimentaire
      - Lors de cessation d'activités d'une société minière, la dépendance à cette société et ses retombées (à travers le commerce, hébergement des travailleurs,...) accentue les conséquences des conflits miniers. Les femmes, dernières garantes de leurs enfants, sont d'autant plus affectées.
      - Le développement social, le bien-être et la santé des communautés se trouvent affectés du fait de la prédominance de l'intérêt individuel sur l'intérêt général. Il est difficile de mobiliser les populations pour conduire des actions d'intérêt général
  - **Recommandations concrètes des répondants pour une prise d'action effective dans la région par rapport à ce type de conflits**

Les principales recommandations des répondants sont les suivantes :

- Vulgariser et sensibiliser les populations, les autorités et les sociétés minières au code foncier et code minier Guinéens
- Former les autorités et la société civile en gestion des conflits, en plaidoyer, en communication positive et médiation
- Les populations, notables et certaines autorités préconisent de favoriser l'emploi au sein des sociétés minières. Et/ou :
  - Favoriser les groupements d'individus pour développer de nouveaux projets
  - Renforcer le leadership des OSC et leurs capacités en gestion de projets
  - Renforcer la communication et la transparence des compagnies
  - Renforcer les capacités des autorités afin d'améliorer la gouvernance locale, faire appliquer les règles encadrant l'exploitation minière (artisanale et industrielle) et diminuer la corruption.

### **Recommandations de l'équipe de recherche issues des résultats de l'étude :**

Ces recommandations sont destinées à Search for Common Ground, ses partenaires et le Département d'Etat Américain, le bailleur du projet.

Parmi les recommandations principales des répondants, toutes sont considérées importantes et pertinentes à l'exception de celle qui vise à favoriser l'emploi direct des populations au sein des sociétés. D'une part, car le code minier prévoit des dispositions particulières quant à l'emploi qui doivent être connues et respectées de par les compagnies mais aussi les communautés. D'autre part, car la compensation individuelle ou l'emploi individuel provoque la scission de familles ou communautés comme évoqué ci-dessus.

Outre les recommandations des répondants, l'équipe de recherche préconise de :

1. **Aider à améliorer la gestion des plaintes au sein des sociétés**
2. **Créer des textes/ messages simplifiés** qui vulgarisent les Conventions de Développement local, le Code Minier, etc. pour favoriser la compréhension des parties prenantes. Pour cela, les outils média (radio, TV) peuvent être utilisés tout comme des bandes dessinées et/ou des boîtes à images.
3. **Favoriser la création d'Activités Génératrices de Revenus par des groupements communautaires ensemble avec les Relations Communautaires, pour renforcer la collaboration et la confiance entre sociétés et populations**
4. Accompagner les sociétés d'exploitation minière telles que SAG dans leur nouvelle stratégie de communication.
5. Favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes, afin de réduire la désinformation et circulation de rumeurs
6. **Favoriser l'établissement de cadres de concertations réguliers, qui peuvent se faire sous la forme de Tribunes d'Expression Populaire, entre sociétés minières, autorités et populations** (dont société civile).
7. **Mener des conflits scans réguliers**
8. **Mettre en place un système d'Alertes Précoces et Réponses Rapides** concernant les conflits miniers

## 2. Introduction

La Guinée, l'un des pays les plus riches en ressources naturelles en Afrique<sup>1</sup>, comprenant de larges quantités de bauxite, d'or, de fer, et de diamant<sup>2</sup>, souffre des conséquences de décennies d'instabilité politique, la mauvaise gestion, la corruption et la mauvaise gouvernance. Cela a alimenté un ressentiment et la défiance des citoyens envers le secteur minier et les autorités locales, ainsi que la méfiance de grandes sociétés minières. Des premiers efforts ont été réalisés au niveau national depuis quelques années, dont l'adoption d'un nouveau code minier respectant les normes internationales, conduisant la Guinée à se joindre à l'initiative ITIE en 2014<sup>3</sup>. Cependant, la gestion des contrats de prospection et d'exploration reste opaque, ce qui continue à approfondir le fossé entre la population, les autorités locales et la société minière dans les zones abritant des mines. De plus les populations locales se sentent non comprises et non écoutées par les autorités au niveau national, elles qui autorisent les différentes compagnies minières à opérer. Les tensions sur l'accès à l'emploi, la redistribution des ressources, l'exploitation minière artisanale et l'accès à la terre entraînent régulièrement des conflits ouverts. Les récentes tensions à Kintinian (Siguiri), zone riche en or, en sont un exemple. Protestant contre la délocalisation imposée des populations pour l'exploitation minière industrielle des terres et dénonçant le manque de consultation des citoyens en ce qui concerne l'élaboration des plans de relogement pour la population déplacée, la population a été sévèrement réprimée lors d'une intervention des forces armées guinéennes tandis que certaines autorités locales ont dû quitter la région sous la pression des manifestants<sup>4</sup>.

Selon les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » (GP), les États ont le devoir de protéger les droits de l'homme ; les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme ; et il devrait y avoir accès à des recours effectifs contre les violations où des entreprises sont en cause, à travers des mécanismes judiciaires ou non. Cependant, la pratique actuelle profite massivement aux investisseurs, tout en nuisant activement aux moyens de subsistance des populations locales, due à l'absence de pression sur les parties prenantes à respecter leurs obligations quant au respect des droits de l'homme et à adhérer à une forte réglementation de l'exploitation minière. La fragilité des États, les positions conflictuelles adoptées par les Organisations de la Société Civile, et le manque de connaissances de la population quant à leurs droits et responsabilités en ce qui concerne ces investissements directs étrangers ont tendance à entraver davantage la promotion des droits fonciers équitables.

Depuis 2013, Search a mis en œuvre un projet régional intitulé « **Promotion équitable des droits fonciers en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée** », sous financement du Département d'Etat Américain. **Ce projet, d'une durée de 3 ans, avait pour but de réduire le risque de conflits liés aux terres en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée.** Les objectifs spécifiques du projet sont de : 1/ Renforcer la capacité de la société civile, des acteurs étatiques et des compagnies investissant dans le secteur à promouvoir les droits fonciers équitables ; 2/ Accroître la compréhension des droits fonciers au niveau des communautés touchées par l'exploitation des concessions.

Arrivée à mi-parcours du projet, l'équipe de mise en œuvre avait jugé utile de réaliser en plus de l'évaluation à mi-parcours une analyse en profondeur des conflits liés aux mines en Haute Guinée, région de plus en plus propice à ces conflits.

En effet, la région de Kankan, en Haute Guinée, concentre la majeure partie de la production d'or et de diamant dans le pays et est particulièrement à risque d'une augmentation des tensions autour des questions liées à l'exploitation minière. La production, historiquement issue de l'exploitation artisanale

---

<sup>1</sup> The mining sector totals approximately 17% of the country's GDP. See African Economic Outlook (2015).

<sup>2</sup> Natural Resource Governance Institute, [Guinea Country Profile](#)

<sup>3</sup> [EITI](#): "Guinea accepted as full member of the EITI", 2 July 2014.

<sup>4</sup> [RFI](#): "Guinée: pour expulser les habitants de Kintinian, les grands moyens".

ou d'initiatives minières à petite échelle, rentre de plus en plus dans un schéma à plus large échelle avec plusieurs investisseurs internationaux qui s'engagent dans des négociations complexes avec le gouvernement à Conakry pour mettre en place de grands sites d'exploitation dans la région. De grandes entreprises exploitent déjà dans la région de Kankan, dont la Société Aurifère de Guinée (SAG) et la Société Minière de Dinguiraye (SMD) à Dinguiraye, tandis que de nombreuses autres entreprises sont en phase d'exploration préparant leur future exploitation, telles que la Cassidy Gold Corporation à Kouroussa, et toutes ont déjà été engagées dans des bras de fer majeurs avec les populations locales et les autorités. Dans de nombreux cas, le mécontentement grandit à mesure que la population dénonce la corruption endémique entravant le développement local et l'amélioration de la distribution des services de base, le manque d'emploi formel dans les sociétés minières, l'affaiblissement des systèmes de production locaux et l'installations de complexes industriels sur les terres communautaires.

Ces conflits miniers sont particulièrement aigus en Haute Guinée en raison de la rareté des terres cultivables disponibles, les afflux migratoires des jeunes vers cette région porteuse d'espoir en termes d'opportunités formelles et informelles liées au secteur minier, et la frustration des populations liée aux inégalités et le manque d'opportunités.

Ainsi la présente étude a eu pour but de réaliser une analyse des conflits dans la région, pour réorienter au besoin la programmation de Search et nourrir la réflexion sur les meilleures actions à poser dans la prévention et la transformation des conflits miniers.

### 3. Objectifs et Méthodologie

#### Objectifs :

L'objectif général de cette étude est **d'avoir une meilleure compréhension des conflits miniers et fonciers en Haute Guinée.**

L'étude vise plus précisément de comprendre :

1. Quels sont les **conflits** en Haute Guinée liés à l'exploitation artisanale et industrielle des mines, et comment se manifestent-ils ?
2. Quels sont les **acteurs** impliqués dans ces conflits (acteurs de conflits et de paix), leurs motivations, leurs stratégies et leurs relations ?
3. Quelles sont les **causes** de ces conflits ?
4. Quels sont les **effets à moyen terme** de ces conflits ?
5. Quel champ d'action pour Search? **Recommandations concrètes** pour une prise d'action effective dans la région par rapport à ce type de conflits

Les résultats de l'étude serviront principalement à Search afin de :

- Orienter la programmation du projet ANO 012 « *Open for business: Promoting equitable land rights protection in Sierra Leone, Liberia and Guinea* », en mettant à jour l'analyse de conflits sous-jacente. En particulier cela servira à orienter l'écriture de l'émission Wontanara.
- Concevoir de nouveaux projets de consolidation de la paix de manière efficace, pour prévenir et réduire les conflits ouverts et latents liés à l'exploitation minière et foncière en Haute Guinée. L'étude pourra également être utilisée par ses partenaires principaux et bailleurs afin d'augmenter également leur compréhension des conflits miniers et fonciers dans la région.

#### Zone et Population Cible :

L'étude a permis de toucher les préfectures et sous-préfectures suivantes : Dinguiraye, Siguiri (Lero, Siguirini, Siguiri) et Kouroussa (Kouroussa Centre et Kiniero). Ces localités ont été choisies compte tenu de la prévalence des conflits miniers, et pour analyser autant les conflits miniers liés à l'exploitation industrielle qu'artisanale et semi-industrielle.

Cette étude a ciblé les principales parties prenantes des conflits liés à l'exploitation minière artisanale et industrielle. Au total **127 personnes** ont été rencontrées autour de cette mission, dont :

- 8 autorités locales, préfectorales, gouverneur
- 28 notables
- 27 jeunes, 18 femmes et 24 hommes
- 7 personnels de compagnies minières/ personnel du comité de suivi des installations d'une usine à l'arrêt
- 13 personnes d'ONG locales/ OSC
- 2 experts / consultants de bureaux d'étude

#### Méthode adoptée :

Une méthodologie uniquement qualitative a été adoptée. Ce choix s'est fait selon un choix raisonné : les activités de collecte de données qualitatives sont mieux adaptées pour recueillir les perceptions des populations sur des sujets sensibles, tels que les problématiques autour des conflits miniers, et avoir des avis en profondeur. Les focus groups permettent de confronter les opinions des répondants, permettant de collecter divers avis à la fois et voir s'il y a consensus ou non sur une question. Les entretiens ont été choisis de manière complémentaire pour trianguler les données collectées auprès de la population de base.

### Outils de collecte de données :

Le guide Sarch à l'analyse des conflits a aidé à préparer les guides de FGD et d'entretiens. Tous ceux-ci sont disponibles sur demande.

Au total, les activités suivantes ont été réalisées :

- 10 FGD, dont deux informels avec les hommes, la notabilité, les femmes et les jeunes
- 27 entretiens ont été réalisés, avec les autorités au niveau du gouvernorat, de la préfecture, de la sous-préfecture et de la mairie ; le personnel en charge des relations communautaires de la SAG ; les experts

### Méthode d'échantillonnage:

Les répondants aux FGD ont été sélectionnés selon les critères de représentativité des communautés de la Guinée, le critère genre et âge, ainsi que selon leur disponibilité.

### Méthodes d'analyse des données :

Toutes les données qualitatives ont été saisies sur Word. Ces données ont ensuite été codifiées et lorsque pertinent analysées sous Excel afin de quantifier ces données qualitatives. En même temps que ces codifications, les citations les plus pertinentes et représentant les avis les plus souvent constatés, ont été sélectionnées pour illustrer les données quantitatives.

### Période :

Cette étude s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Phase de préparation : du 09 au 24 Février 2016
- Phase de collecte de données : du 25 Février au 5 Mars 2016
- Présentation des premiers résultats au staff de Search en vue de prendre en compte les points saillants dans la mise en œuvre du projet alors en cours: 9 Mars 2016
- Phase de centralisation des données : du 15 au 30 Juin 2016
- Phase d'analyse des données : du 1<sup>er</sup> Juillet au 20 Juillet 2016
- Draft du rapport soumis à l'équipe pour amendements : 30 Septembre 2016
- Rapport final : 25 Octobre 2016.

### Equipe de l'étude :

L'étude a été menée par Maud Bakirdjian, Associée Programme de Search Guinée, avec l'assistance de plusieurs personnes clés à différentes étapes de l'étude : Béatrice Abouya, alors Directrice Pays Search Guinée, Sosthène Nsimba, Coordinateur des Programmes Régionaux de la Mano River Union, et Sow Abdourahamane, Coordinateur DME Search Guinée.

### Difficulté et limite de l'étude :

Il a été difficile de rencontrer certaines sociétés minières. La SMD n'a pu être rencontrée, et ainsi les données ne prennent pas en compte leur avis. A force d'efforts et contacts, la SAG a cependant pu être rencontrée à travers trois interlocuteurs clés, qui ont permis de refléter l'avis d'une grande société minière sur les conflits en question.

Au cours de la collecte de données, l'équipe a dû adapter son approche pour collecter les données. En effet, il a été remarqué que dans les zones sensibles, les populations ne parlaient pas spontanément ni sincèrement. Ce fut le cas notamment à Kintinian où le processus de négociation autour de la délocalisation était toujours en cours au moment de la collecte de données, ou encore à Kiniero où la fermeture de la SEMAFO est regrettée par tous et où une visite du lieu pour la reprise du site par une nouvelle société avait lieu au moment de la collecte de données. L'équipe a donc décidé de collecter les données à travers davantage de discussions informelles, dans des cafés pour rencontrer les jeunes et les hommes, dans les concessions pour rencontrer les femmes, etc. Cela a permis de collecter des données plus fiables.

## 4. Résultats

Cette section analyse les conflits, leurs manifestations, leurs acteurs, leurs causes, leurs conséquences et les recommandations issues de la collecte de données pour contribuer à davantage prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation artisanale et industrielle des mines.

### 4.1. Les conflits en Haute Guinée liés à l'exploitation artisanale et industrielle des mines

#### A. Les conflits miniers à Lero:

Lero fait partie de la sous-préfecture de Siguirini, préfecture de Siguiri, à la frontière avec la préfecture de Dinguiraye. Son sous-sol est riche en or, comme dans de nombreuses localités de ces deux préfectures. La société Nord Gold, localement appelée Société Minière de Dinguiraye (SMD) s'y est installée en 1997. Leur permis d'exploration s'étend sur les préfectures de Dinguiraye et Siguiri ; initialement la SMD souhaitait exploiter du côté de Dinguiraye mais ses recherches l'ont amené à conclure que ce serait plus économiquement viable d'exploiter dans la préfecture de Siguiri. La SMD paye ainsi une taxe superficière divisée en deux, 0.2% de son chiffre d'affaire pour Dinguiraye et 0.2% pour Siguiri. Certaines localités (comme Banora du côté de Dinguiraye à une trentaine de kilomètres de Lero) font principalement l'objet d'exploitation artisanale. Siguirini n'a pas cette opportunité, du moins légalement, puisque ses terres sont exploitées par la SMD. Sans cette localité, les conflits évoqués sont donc principalement liés à l'exploitation industrielle.

L'exploitation industrielle entraîne des conflits ouverts, des effets négatifs (concrets ou perçus) ainsi que des frustrations au sein des populations, qui représentent des conflits latents.

Tous, les autorités, femmes, notables et jeunes, s'accordent à dire qu'à Lero, les conflits les plus fréquents et dangereux sont entre la communauté et la société minière. Comme l'expliquent les jeunes dans un groupe de discussion : « *Les problèmes ne sont pas autour de la gestion des terres, car il n'y a plus de champ cultivable. Avant il y en avait, car il y avait des terres et moins de constructions (...)* Les problèmes sont entre la localité et la SMD ».



Usine de la Société Minière de Dinguiraye, Siguirini. Mars 2016



Village de Lero, au bord des mines industrielles de la SMD. Mars 2016

Plusieurs exemples de conflits cités ont trait aux dédommagements, promis par la société ou espérés de la population, et qui ne sont pas honorés. Les jeunes déclarent ainsi que « *Les conflits sont liés aux promesses non tenues. Par exemple, si la société promet le reboisement ou la construction, il faudrait*

*que ce soit tenu.* » L'exemple le plus souvent mentionné concerne le manque de dédommagements suite à **des inondations fréquentes dans le village**. Les notables expliquent qu'il y avait un cours d'eau à Lero auparavant mais la société l'a transformé en un lac, ce qui ne permet plus le passage de l'eau et provoque des inondations, entraînant la destruction de maisons. Selon eux, la SMD n'envoie pas de dédommagements malgré des promesses de consolidation et compensation par la SMD. Selon les jeunes, femmes et notables interrogés en focus group ainsi que les autorités en entretiens, ces inondations auraient lieu chaque année sans que solution ne soit trouvée.

Ces inondations n'affectent pas seulement les maisons, elles **touchent aussi très souvent les cultures maraichères des communautés**. Les femmes qui les cultivent, et leurs enfants, sont ceux qui mentionnent ce problème le plus ardemment. Les jeunes expliquent ainsi : *« Il y a un marigot dans le village. La culture maraichère avait même commencé à donner. Mais maintenant, à cause de l'exploitation intense de la SMD, cela a amené de la boue dans le marigot. »* Là aussi, la question des dédommagements et de prendre action pour stopper ces fuites d'eau est au cœur des discussions entre populations, autorités et compagnies, comme expliqué dans la section suivante, mais tardent souvent à prendre effet, créant frustrations et colère au sein de la communauté. La culture maraichère était en effet vue comme une alternative à la culture des terres, rendues indisponibles suite à l'achat des terres par la SMD.

Un autre conflit est évoqué entre la SMD et la population : **l'exploitation artisanale par les femmes des mines abandonnées par la société**. Ce conflit ouvert entraîne des confrontations entre les femmes qui creusent la nuit dans ces mines abandonnées et les agents de sécurité, exécutant les décisions de la SMD. Les jeunes expliquent la situation ainsi : *« Comme les femmes ne pouvaient plus cultiver, ni même utiliser les marigots, elles sont parties vers les zones abandonnées de la SMD, pour faire l'exploitation de l'or. Mais les agents de la SMD les arrêtent, les emmènent loin de la zone, et les font regagner le centre à pied. »* Les femmes confirment les confrontations qu'elles ont avec la société minière à ce sujet, et ajoutent que les agents de sécurité de la compagnie *« cassent nos calebasses qu'on utilise pour laver le gravier. Ils nous forcent à en racheter après »*. A ce sujet, plusieurs récits existent. Celui des femmes va dans le même sens que celui des jeunes, mettant en avant que bien que ce soit interdit, cela constitue leur unique source de revenus et ce sont elles qui doivent en toute circonstance travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Par contre, les autorités locales soit n'évoquent pas ce problème, soit réfutent que les agents de sécurité commettraient ces intimidations: *« Les femmes vont creuser la nuit, moi j'appelle ça un vol de minerais car c'est dans la concession de la SMD. Il y a de nombreuses femmes là-bas, avec leur bébé sur le dos qui grattent et lavent. Parfois dans des zones abandonnées mais ça appartient à la société minière. C'est le rôle des agents de sécurité de sécuriser la zone toute la nuit. »* Cette différence de récit quant à la réaction des agents de sécurité peut s'expliquer par la position délicate que ressentent les autorités locales, comme expliqué dans la section suivante : celui de devoir défendre les droits des communautés tout en représentant l'Etat, qui doit respecter les contrats signés (souvent des années auparavant) avec la société minière. Les autorités locales voient également les risques que ces femmes prennent pour creuser la nuit, en cachette ; ils évoquent ainsi des morts accidentelles où les femmes tombent dans les puits alors qu'elles essayent de trouver de quoi faire vivre leur famille.

Les communautés sont d'autant plus offusquées par ce comportement de la société minière qu'elles comparent leur situation à celle qu'elles perçoivent dans d'autres localités abritant des compagnies minières. La comparaison la plus fréquente est celle avec la Société Aurifère de Guinée, présente à Kintinia, Siguirini, à plus de 150km de là. Bien qu'illégale, cette dernière tolère en effet l'exploitation artisanale sur ses terres.

Un autre exemple de conflit entre communauté et société a été évoqué à plusieurs reprises par les autorités locales et préfectorales comme étant l'un des conflits majeurs affectant la localité de Lero et Siguirini plus largement : **la pollution des cours d'eau au cyanure, utilisé pour le lavage de l'or dans l'exploitation industrielle**. Les eaux usées, comprenant ce cyanure, sont ensuite rejetées dans le lac, et avec les débordements et inondations le cyanure atteint les cours d'eau du village. Une autorité de

Siguirini évoque que *« La communauté avait demandé de bloquer la fuite mais cela n'a pas été fait. Ça a entraîné un mouvement de la communauté, qui a décidé de bloquer la route pour bloquer la société »*. Une autre autorité locale confirme : *« Le plus gros problème c'est le lac de cyanure – pendant la saison des pluies l'eau peut se déverser dans la communauté, c'est très dangereux. Le ministère de l'environnement est venu, mais pas de solutions pratiques, concrètes. On peut proposer, enquêter, révéler mais pas de résultats. »* Cette situation de confrontation entre population et société minière semble sans issue, car chaque partie ne trouve pas son intérêt dans la solution envisagée par l'autre et aucune solution intermédiaire n'apparaît envisageable. Ainsi, selon une autorité préfectorale en charge de l'environnement : *« Au village carrefour, on dit que la société doit déplacer soit le village soit le lac de déchets car il se déverse. Mais la société dit : partez si vous voulez mais on ne vous paiera pas. Et le déplacement du lac est trop cher. Et si on arrête le bassin, alors c'est la fin de la SMD. »*

Il est intéressant de noter que ce cas **des fuites de cyanure**, jugée majeure voir le problème principal de la localité par les autorités, n'est pas évoquée par les populations. Ce qui nous amène à nous demander si les populations ont connaissance de certains risques qu'elles encourent. Une autre explication cependant pourrait être que les autorités ont davantage une vision globale sur les problèmes que l'exploitation industrielle entraîne dans leur localité (commune, sous-préfecture, préfecture selon leur statut) tandis que les populations se concentrent sur les défis qu'elles vivent au quotidien tout près d'elles ; le lac de cyanure est dans la localité du village carrefour, à environ 5km de Lero où les données ont été collectées.

D'autres exemples sont cités pour la sous-préfecture de Siguirini : la **demande de déplacement d'un hameau par la SMD qui souhaite exploiter la terre**, riche en ressources. Selon une autorité locale, *« la société refuse de dédommager les habitants et du coup le problème dure depuis. On essaye d'amener la société à dédommager. Car si les habitants sont dédommagés, ils vont accepter de déguerpir. »* Un cas similaire de déplacement est évoqué, refusé par les populations, car l'exploitation minière viendrait entraver un projet de construction d'une route internationale, très apprécié par les populations car cela constituerait un axe favorisant les activités économiques des populations. Ici le problème n'est pas seulement le manque de dédommagement mais aussi et surtout **un manque de communication aboutissant à des situations de désinformation**, comme l'explique une autorité locale : *« Il y a une route qui est un ancien tracé pour une route internationale. La SMD veut faire un puits sur le tracé. La population dit que la route est plus importante que la SMD. Mais les employés ont des problèmes de communication avec leurs employeurs, ils ont peur de parler à leurs employeurs. Donc le directeur a dit qu'il ne savait pas que c'est une route internationale. »* Selon l'autorité préfectorale, la SMD aurait ensuite proposé un nouveau tracé pour la route internationale, mais qui serait trop loin de Siguirini. Finalement un compromis aurait été trouvé.

Un autre conflit majeur évoqué principalement par les populations, toutes générations et genres confondus, est lié à **la question de l'emploi des personnes issues des communautés** abritant la SMD. Ce conflit continu opposant populations et compagnie est parfois ouvert et violent, comme l'expliquent les jeunes : *« Une fois on a bloqué les routes, il y a eu des révoltes de la jeunesse pour réclamer l'emploi. Car la communauté ne bénéficie pas de l'emploi, on n'a pas la chance d'être employé. Par exemple, sur 1000 personnes employées, cela n'atteint pas les 100 personnes de Lero employées. »* Bien que la loi ne prévoit pas en fait l'emploi pour 10% de la communauté<sup>5</sup>, nombreuses sont les populations qui s'attendent à l'emploi des jeunes de la localité comme retombée positive de la présence d'une société

<sup>5</sup> « Le Code minier établit un système de quota pour les employés guinéens. La loi propose un principe de progressivité en matière d'emploi de nationaux tout comme dans le recours des sociétés minières (et sous-traitants) à des entreprises locales. Ainsi, si les postes d'ouvriers non qualifiés sont tous réservés à des ressortissants guinéens dès la phase de recherche du projet, la part de cadres de direction doit passer de 33 à 90 % entre la phase de recherche et la 11e année d'exploitation minière. Celle du personnel d'encadrement de 50 à 100 % et celle des ouvriers qualifiés de 66 à 100 % (Art. 108 du Code Minier). » Guide Mines et Communautés, 2015, American Bar Association Rule of Law Initiative.

minière et qui sont frustrées de la situation actuelle. Cela débouche régulièrement sur des confrontations ouvertes entre jeunes et forces de sécurité lors de manifestations et/ou blocages de routes. **Cette analyse est confortée par le résultat d'une étude récente menée par le CECIDE<sup>6</sup> selon laquelle** « la problématique de l'emploi dans toute sa plénitude génère 37% de conflits ».

Les populations ont surtout l'impression que quoi qu'elles fassent, la SMD trouve toujours un prétexte pour ne pas embaucher les jeunes de la localité : *« Il y a plus d'une centaine de diplômés dans la localité mais on ne pense jamais à eux. Avant l'argument, c'était qu'il n'y avait pas de cadres au sein de la localité. Mais maintenant que les jeunes diplômés sont revenus, la société trouve un autre prétexte : ils disent que le test est organisé en interne, seulement pour les employés de la SMD. Seulement si on a des recommandations de Conakry, directement adressés à la SMD, alors on a une chance d'être employé »*. Le problème du chômage des jeunes affecte également tout particulièrement les femmes, qui l'expliquent en ces termes : *« Si les jeunes ne travaillent pas, les mamans sont obligées de prendre en charge le tout car ce sont les femmes ici qui prennent en charge la famille »*. Les notables ont aussi l'impression que la SMD ne considère pas les communautés dans lesquelles elles travaillent, comparant la situation actuelle avec le passé<sup>7</sup>, et se sentent totalement lésée : *« Au début, la SMD avait pitié de la population – elle leur demandait leurs besoins, ... mais maintenant cela a changé – elle n'y fait plus attention. Surtout il y a eu du chômage, des personnes licenciées. On peut pas comprendre aujourd'hui qu'il y a la SMD à Lero mais presque personne n'est employé. »*

**Ces frustrations liées à la question de l'emploi ont plusieurs causes dont : le manque de connaissance du code minier, en particulier des obligations des entreprises et droits des communautés quant à l'emploi ; le manque d'opportunités de travail dans ces localités où même l'agriculture ne peut plus être pratiquée étant donné l'occupation des terres ; et la comparaison de leur situation par rapport à celle d'autres localités comme Siguiri, perçue comme bien meilleure.** En effet, bien que l'utilisation de l'emploi comme mode de compensation a d'importantes conséquences négatives dans ces autres localités comme Siguiri, tel qu'expliqué ci-dessous, les populations ne le perçoivent pas. Ainsi les jeunes racontent : *« Il y a des conflits entre la SAG et la communauté mais quand même, la SAG réussit à satisfaire quelque unes de leurs revendications – par exemple : à chaque 10 recrutements, 7 personnes sont recrutées parmi la localité. Et il y a des constructions. On offre des opportunités à des entreprises locales et quelques canaux d'évacuation ont été érigés. Donc il y a une certaine bonne cohabitation. »* Comme mentionné ci-dessous, bien que la SAG à Siguiri utilise l'emploi comme mode de compensation, cela n'atteint pas un recrutement de 70% de personnes issues de la localité ; il y a donc également **désinformation d'une localité à une autre**, créant des attentes injustifiées et ainsi des frustrations de la part de la population. Parlant de leurs sources, ces jeunes disent aller voir là-bas et ensuite comparer : *« il y a des réalisations visibles là-bas »*. Ceci est également affirmé par les notables et les femmes : *« Il n'y a pas de comparaison entre ce qu'il se passe ici et aucune autre communauté abritant une société minière. A Kintinian, la SAG a construit une mosquée, qui ressemble à celle de Conakry. La SAG a beaucoup travaillé là-bas. Pourquoi la SMD ne peut pas faire la même chose ici ? »*.

Bien que le nombre de personnes interviewées soit limité, il est intéressant de noter à ce niveau qu'aucune autorité à Siguirini/Lero ne mentionne ce conflit et ne reproche un tel élément à la société minière – est-ce lié à une meilleure connaissance des autorités à propos des droits et devoirs des populations et compagnies par rapport à l'emploi ? Est-ce dû à des conflits d'intérêts autorités/compagnies liés à l'embauche comme mentionné par les populations (voir section ci-dessous) ?

<sup>6</sup> 'Au cœur des conflits miniers en République de Guinée – Etude diagnostique des conflits dans les zones d'impact des mines industrielles', 2015, Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE).

<sup>7</sup> Comme expliqué ci bas, il y a eu un changement de direction à la SMD entraînant un changement de politique communautaire, perçu comme radical par les populations.

Enfin quelques autres effets négatifs de l'exploitation industrielle de la SMD sont évoqués, quoique moins fréquemment : la hausse du prix des denrées (un bidon d'eau coûterait aujourd'hui 2500GNF contre 1500GNF auparavant) ; la poussière engendrée par l'exploitation et la SMD n'arroserait pas les routes pour atténuer ; des fissures dans les habitations provoquées par les opérations de dynamitage effectuées à proximité des habitations, sans dédommagements.

**Ainsi la plupart des conflits ouverts ou latents à Lero sont entre population et société minière.** Ces conflits apparaissent principalement liés à un manque de prise d'actions et de dédommagements de la société, réel et/ou perçu comme tel par les populations, révélant un manque de dialogue et de communication entre les parties prenantes, qui restent campées sur leurs positions, parfois en étant mal informées sur les intentions de l'autre. Les acteurs, stratégies et causes profondes sont analysées ci-dessous.

Ces conflits ouverts pour l'instant limités en taille, couplés à des conflits latents importants représentent de nombreux risques comme l'explique une autorité préfectorale : « *Moi je m'attends à un soulèvement à Lero, au carrefour village et à Siguirini* ».

## **B. Les conflits miniers à KINTINIAN :**

Selon les populations de Lero, il n'y aurait pas de comparaison entre leur situation avec la SMD, et celle des populations de Kintinian qui abrite la Société Aurifère de Guinée (SAG) depuis 1998. S'il est vrai que les frustrations semblent moins élevées qu'à Lero, il n'en est pas moins qu'il existe plusieurs conflits aux imbrications multiples, tel que le soulève une consultante travaillant sur des études d'impact environnemental et social (EIS) « *la situation à Siguiri est très compliquée. Il y a beaucoup de problèmes imbriqués. A la fois la SAG et les communautés créent des conflits* ».

A Kintinian, d'après nos répondants, les conflits les plus fréquents sont ceux entre la société minière et les populations. A ceux-ci s'ajoutent des conflits entre les communautés, au sein du village, entre villages et conflits transfrontaliers (Guinée/Mali) liés principalement à l'orpaillage artisanal.

Parmi les conflits entre la société minière et les populations, **les conflits les plus courants sont ceux liés au mécanisme de compensation de la SAG pour l'achat de terres et pour l'exploitation industrielle. La question de l'emploi** est souvent mentionnée. Tout comme à Lero, les populations s'attendent à l'emploi comme dédommagement. Certains jeunes déclarent ainsi: « *Par rapport aux terres, si la société souhaite avoir un champ il faudrait non seulement dédommagement mais aussi emploi. Car on se rend compte qu'un an ou 2 ans après, l'argent [payé par la société comme dédommagement] est fini, il y a une mauvaise gestion des fonds. Alors que si un enfant est employé, cela pourrait avoir des effets à long terme* ». Cependant à la différence de la SMD à Lero, la SAG a en effet eu recours à maintes reprises à l'emploi comme mode de compensation. Un consultant ayant travaillé à l'élaboration du Plan d'Action de Relocalisation (PAR) de la SAG explique ainsi que « *La SAG a créé beaucoup d'emplois sociaux, recrutant au niveau local. Pour apaiser la situation, ils ont cédé aux demandes des populations. Mais c'est une erreur de faire la compensation par l'emploi.* » Il explique ainsi tout comme les trois personnes de la SAG interrogés (Département Communication Engagement des parties prenantes ; Département des Relations communautaires, Affaires publiques et Développement social ; Département Relations Communautaires, Santé et Environnement) que cela ne fonctionne pas. D'une part car cela ne permet souvent pas de répondre aux besoins de l'entreprise, faute de capacités pour certains postes. D'autre part, parce que « *Avec l'emploi, on ne peut pas satisfaire tout le monde : les griots disent par exemple qu'ils sont lésés, les agriculteurs, les chasseurs, etc. C'est une compensation individuelle ; alors qu'il faut favoriser les compensations collectives, communautaires.* » La SAG a ainsi décidé de suivre les recommandations au niveau international: il faut éviter d'utiliser l'emploi comme compensation.

**Le processus de compensation individuelle (dédommagement en cash) lié à l'achat des terres** crée aussi beaucoup de conflits entre la société et communauté et au sein des communautés. Comme le

résume un répondant : « **Lorsqu'une compagnie vient, cela donne de la valeur à la terre** ». Ainsi, nombreux sont les individus/ communautés qui se disputent l'appartenance de la terre dès lors qu'elles comprennent que la société veut racheter une terre. D'autre part, les populations essayent de tirer un maximum des compensations de la SAG, en mettant en œuvre des stratégies pour obtenir davantage (construire rapidement des murs, planter des arbres fruitiers sur la terre convoitée, ...), comme mentionné ci-dessous. Les jeunes mentionnent ainsi : « *la population a compris que lorsqu'il y a de l'or sur une terre, cela rapporte beaucoup. Donc certains viennent s'accaparer des terres qui ne leur appartiennent pas. C'était des champs inoccupés avant l'arrivée de la société. [...] Aujourd'hui, il y a une scission au sein des foyers à Kintinian* ». Les hommes évoquent un autre exemple d'un conflit autour d'une surface cultivable, confirmant la scission des foyers : « *C'est un terrain qui avait été cédé d'un vieux à un autre. Maintenant leurs enfants se disputent l'héritage de la terre, car la SAG veut racheter le terrain qui est très propice à l'exploitation* ».

**Les désaccords entre population et société minière autour de la délimitation des terres cultivables et des terres exploitables est également source récurrente de conflits.** C'est une des raisons sous-jacentes au conflit lié à Area 1, un quartier de Kintinian faisant l'objet d'une procédure de relocalisation au moment de l'étude et provoquant un grand nombre de tensions. Un cadre chargé des Relations Communautaires, Santé et Environnement impliqué dans le dossier de Relocalisation explique ainsi que les conflits entre la SAG et la communauté sont concentrés à Kintinian, liés à Area 1. Selon lui, ce cas de relocalisation est très rare et évité par la SAG. Au moment de la collecte de données (février 2016), la SAG déclare qu'environ 30% des contrats de relocalisation ont été signés avec les familles, tandis que le reste de la population subirait des pressions de la part de différents acteurs pour ne pas signer. Ceci est expliqué plus largement dans le chapitre suivant. D'autres acteurs, tels que les hommes regroupés en FGD, préfèrent ne pas en parler, de crainte de « *réveiller le problème, [alors qu'] on est en train de tourner la page* », révélant la sensibilité du sujet aux imbrications multiples. La SAG menace pourtant de fermer l'usine si elle n'obtient pas la délocalisation de ces habitations qui sont sur ses terres : « *Le risque ? Simple : si on n'a pas Area 1 de Kintinian, on ferme cette année. C'est vite vu. Actuellement, avec la baisse du cours de l'or, c'est la seule chance pour nous d'être viable. Aucune autre aire de notre concession est autant économiquement rentable, car de nombreuses ne sont pas encore explorées, et ceci prend beaucoup de temps et financement.* »

De même, **le fait que société et communautés convoient la même ressource, l'or, crée des conflits ouverts et latents.** Concernant les conflits ouverts, le cas le plus souvent mentionné est celui de l'exploitation semi-industrielle à Kintinian. Comme l'explique une autorité préfectorale de Siguiri : « *Dès que la mine devient semi industrielle, la société s'oppose car c'est dans son permis d'exploitation.* » Ainsi au mois de décembre, au même moment que l'Etat est intervenu militairement pour le cas d'Area 1, il a été découvert plus de 500 bennes et machines intervenant dans des carrières faites par le village. Une autre autorité préfectorale décrit la situation comme anarchique : « *Ce sont des gens qui sont venus du Burkina Faso et du Mali avec des nouvelles méthodes : ils ont essayé d'introduire le cyanure et mercure dans l'exploitation artisanale et ça crée des bidonvilles autour. Il fallait assainir ça. Ce n'était plus une exploitation artisanale et cela n'était pas fait dans la conformité. Ils ont besoin d'un permis pour cela* ». Ce cas crée plutôt le consensus au sein des populations locales, autorités et compagnies sur la nécessité de l'interdire ou d'imposer la détention de permis, notamment car cela profitait davantage « aux étrangers » qu'aux Guinéens, tel que le rapporte cette même autorité : « *Des étrangers avaient envahi. Lorsqu'il y a exploitation, les Guinéens sont prioritaires* ».



Exploitation artisanale à Kintinian. Mars 2016



Exploitation semi-industrielle récemment démantelée à Kintinian. Mars 2016

Cependant au-delà de ce conflit ouvert autour de ces exploitations semi-industrielles, se pose la question de **l'exploitation artisanale à Kintinian qui paraît être un conflit latent**. En effet, bien que pour l'instant tolérée sur les terres de la SAG, opérée de jour et aux yeux de tous, cela suscite des inquiétudes au sein de la population, tels que rapportés par les hommes: *« Il n'y a pas de site pour l'exploitation artisanale d'or : tous les sites sont identifiés par la SAG pour faire leur exploitation. Il n'y a plus de terres. Et s'il n'y a plus de site alors que c'est l'activité génératrice principale de la population, cela risque d'exploser un jour. Par exemple, il y a ce problème à Tintinho. La SAG a interdit car c'est sur sa concession. »* Les notables confirment que c'est source de grandes inquiétudes actuellement, ainsi que pour le futur : *« Quel avenir pour le Bouré après la SAG ? car aujourd'hui tout le village est exploité par la SAG. Avant, on reposait sur l'exploitation artisanale. L'avenir de la jeunesse risque de poser problème, il risque d'y avoir des problèmes de subsistance. C'est une préoccupation majeure. On doit dès maintenant préparer l'après SAG – quelle que soit la durée du projet SAG que l'on ne connaît pas. »*

Cette préoccupation est fortement liée à une autre source de conflits latents : **la dégradation de l'environnement**. A ce niveau, les populations et autorités évoquent plusieurs retombées négatives actuelles de l'exploitation industrielle sur leurs conditions de vie, telles que : la pollution des cours d'eau au cyanure, entraînant la mort de bétails ; la présence accrue de poussière liés aux pits creusés aux alentours, favorisant les accidents de voiture dus au manque de visibilité ; le tarissement des puits rendant l'eau potable rare. Le déboisement et le manque de réhabilitation des mines une fois l'exploitation terminée dans une zone est aussi fortement décriée, comme cet homme le remarque : *« il y a des conflits entre la SAG et les paysans producteurs : le champ est vendu à la société, une fois fini l'exploitation, il n'y a pas de reboisement, ça affecte l'environnement et la production des paysans ».*

A noter que ces déboisements et cette destruction de l'environnement ne sont pas causés seulement par les industries, mais par tous les acteurs du secteur, notamment ceux qui pratiquent l'exploitation semi-industrielle impliquant machines et utilisation de produits toxiques.



Mine de la SAG, dont l'exploitation industrielle est pour l'instant finie. Mars 2016



Exploitation artisanale dans les mines pour l'instant 'abandonnées' de la SAG. Mars 2016

Les conflits au sein ou entre les communautés, voire transfrontaliers, sans lien direct avec l'exploitation industrielle, correspondent quant à eux principalement à **des conflits fonciers ouverts pour les bas-fonds d'une terre** ; chacun (individu/famille/village) réclamant l'appartenance d'une terre dès que l'or y est découvert, afin de pouvoir y pratiquer l'exploitation artisanale. Ces conflits ouverts se manifestent souvent par l'utilisation d'armes, entraînant des blessés et morts. Ils sont liés à un manque de compréhension du droit coutumier par les populations, dont une partie en déduit qu'une terre appartient aux premiers arrivés tandis que l'autre pense que la terre appartient à celui à qui on l'a donnée. Pour un des répondants, ce serait ces conflits au sein de la communauté ou entre communautés qui sont les plus violents *« car pour ceux [conflits] avec la société, rapidement l'Etat intervient »*.

### C. Les conflits miniers à Kouroussa:

**Dans la préfecture de Kouroussa, les conflits sont majoritairement entre communautés liés aux mines artisanales, l'orpaillage étant plus fréquent que l'exploitation industrielle.** Comme dans les autres préfectures, ces conflits miniers sont plus fréquents et de plus grande envergure (notamment en durée et niveau de violence) que les conflits agriculteurs – éleveurs, ou encore que les conflits agriculteurs – agriculteurs. La différence étant que la préfecture de Kouroussa est restée plus agricole et utilisée pour l'élevage, l'exploitation industrielle restant relativement marginale, et des terres restant largement disponibles pour ces deux activités.

Il existe donc trois types de conflits principaux, par ordre de récurrence : conflits autour des mines artisanales entre communautés ; conflits autour de l'exploitation semi-industrielle entre population et Etat/ société minière ; conflits entre société et communautés.

**Les conflits autour des mines artisanales sont les plus fréquents et les plus violents à Kouroussa.** Comme le résume un représentant des jeunes, confirmé par de nombreux informateurs : *« ce qui entraîne la violence c'est la découverte de l'or. Lorsque les terres sont données à un tiers pour labourer, ça va. Mais dès que de l'or sort, il y a problème »*. Ces conflits se situent à deux niveaux : entre familles/villages, ou entre sous-préfectures lorsque la mine est située à la frontière entre deux. Ces derniers sont un peu moins fréquents mais sont encore plus difficiles à résoudre, impliquant une dimension additionnelle d'acteurs (au niveau des sous-préfectures) en quête de leur intérêt.

Concernant les conflits entre villages, deux sont très souvent cités. C'est le cas du conflit autour de la mine de **Djekoulouma**, un conflit qui dure depuis 2009 entre deux fils, deux frères. Les terres appartenaient initialement à une mère et un père. Puis, chacun de leur 5 fils ont fondé un village. Le plus jeune des frères a trouvé de l'or dans son village Bala en 2008. Dans la tradition, cela appartient au grand frère, à l'ainé de la famille, qui a fondé le village Wassaye. Quand l'or a été découvert, le fondateur de Bala est parti dire la nouvelle à son grand frère ; ils ont accepté d'exploiter ensemble pendant un an.

Mais le conflit a ensuite éclaté car ils voulaient avoir plus : chacun a alors commencé à réclamer l'appartenance de la terre. Le premier arrivé c'est le jeune frère, mais l'ainé reste le grand frère – c'est un conflit d'intérêts. En 2009, il y a eu des affrontements faisant 2 morts, et 16 blessés. Du coup la mine a été fermée entre 2009 et 2014. Le début de l'exploitation industrielle par la SEMAFO en 2010 n'aurait rien arrangé, la mine Djekoulouma se trouvant sur leur permis d'exploitation. Le chef de district de Kiniero explique ainsi : *« Cela a aggravé le problème. Car les retombées viennent à Kiniero. Bamfele (dans la sous préfecture de Wassaya) est venu, a déclaré que Wassaya aussi devrait récolter une partie de la taxe de 0,4% payée par la société »*. Finalement, la mine a été rouverte en 2014, sous pression et intervention étatique ; Wassaye exploitant tout comme les autorités, tandis que Bala avait cédé tout en continuant à se sentir lésé et frustré. Suite à l'installation de machines, rendant la mine plutôt semi-industrielle qu'artisanale, ainsi que de campements illégaux aux alentours, une mission de déguerpissement des orpailleurs (y compris brûlement des campements) a eu lieu en même temps que la collecte de données en février 2016, rendant illégale l'orpaillage sur la zone.



Campements brûlés suite à la mission de déguerpissement des orpailleurs illégaux. Préfecture de Kouroussa. Mars 2016

Le cas est similaire pour les villages de Mansoya et Guirlan, deux districts de Kiniero. Le chef de district explique : *« Ça dure depuis des années. Il y a eu des affrontements, c'est allé jusqu'aux autorités. Mais ce sont des étrangers donc on confie ça aux notabilités. Ils ont fait venir 5 villages pour résoudre et dire qui était le premier. Ils ont donné raison à Guirlan mais Mansoya a fait appel à un autre village qui a dit qu'il nous avait cédé la terre. Mais Guirlan a nié. Lorsque tous ont été réunis, ils ont donné raison à Mansoya. Mais Guirlan ne reconnaît pas, ils ont envoyé le cas à la justice – qui a renvoyé le cas, disant que la notabilité n'a qu'à s'en occuper. En fait la limite entre Guirlan et Mansoya c'est là où l'or est sorti. Alors depuis, l'exploitation est arrêtée. »* Plusieurs autres exemples sont donnés autour de terres détenant des ressources convoitées, et montrant que la seule solution (court terme) qui est trouvée pour éviter blessés et morts est d'ordonner l'arrêt de l'exploitation par toutes les communautés, entraînant un status quo qui certes arrête les violences mais ne résout en rien les problèmes de fond et entraîne une perte de gains pour toutes les parties prenantes.

Le cas devient encore plus complexe lors de conflits autour de l'exploitation d'une terre située à la frontière de deux sous-préfectures. C'est le cas d'une terre située entre Koumana et Balato, comme expliqué par le DPM et les médiateurs : *« la fermeture de la mine est envisagée. Elle est dans un hameau érigé depuis plus de 200 ans. Lorsqu'il y a eu découverte de l'or, Balato ont dit que c'est pour eux. Il y a un forage, de grands manguiers, ce qui signifie qu'ils y sont installés depuis longtemps. Mais Koumana réclame la terre. Le conflit est encore en cours. L'armée est venue jeudi dernier pour faire déguerpir les gens pratiquant l'exploitation artisanale/ semi-industrielle. Les autorités en ont profité pour avertir le gouverneur qu'il faut fermer la mine avant qu'il n'y ait affrontement, pour trouver une solution avec les acteurs en conflits. »* A ce niveau de conflits entre populations venant de sous-préfectures différentes, l'implication d'acteurs influents et ayant des intérêts divergents, tels que les sous-préfets, complique encore la résolution de conflits, pour cause de conflit d'intérêt, chacun souhaitant aider son secteur. Selon le DPM : *« cela entraîne un conflit entre les deux sous-préfectures jusqu'à intervention de l'Etat »*.

Le deuxième type de conflits le plus souvent concerne l'exploitation semi-industrielle, impliquant les populations, l'Etat et indirectement les sociétés minières. Ce conflit était particulièrement évoqué, sans doute en lien avec le fait que la collecte de données a coïncidé avec une mission de déguerpissement et

brûlement des camps dans la région comme évoqué plus haut. Comme explique le DPM, « *l'exploitation artisanale d'ici dépasse le caractère artisanal – car on dit de ne pas dépasser 5-10m. Mais là les gens vont jusqu'à 30m. C'est même mécanisé, avec des machines, des laveries mobiles, des pelles, ...* ». Mais comme à Siguiri, la plupart des personnes interviewées se disent satisfaits que l'Etat soit en train de réorganiser le secteur. Le représentant de la jeunesse explique ainsi : « *La réorganisation de l'orpaillage est la bienvenue car nous voulons que désormais tout soit fait dans les normes (aussi bien par les étrangers que par la population)* ». Il faut dire que ce conflit concerne principalement les « étrangers » qui étaient venus exploiter avec des machines. Quelques orpailleurs restés sur le site de Djoukoulouma font tout de même part de leur colère quant à cette mission militaire de déguerpissement : « *on ne pardonnera jamais au gouvernement* ». Selon le chef de Kiniero, la décision de réorganiser le secteur en détruisant ces campements et évacuant toute personne sans permis est bonne, les campements échappant au contrôle des autorités étant situés hors villages et favorisant le banditisme. Cependant, la méthode est critiquable, notamment en termes d'information des autorités et populations : « *les gens n'ont pas été informés. Les Burkinabé dans nos quartiers ont été hébergés par nous. Pour brûler les campements, on a bien été avertis car le maire a été appelé. Mais pour chasser les burkinabe du village, nous n'avons pas été informés. En pleine journée, les militaires sont venus brûler les sites et récupérer les gens ici. On a appris ça par le gendarme de Wassaya, le jour même. Comme on est élu local, les gens sont venus nous demander mais nous n'avions pas eu l'info. Cela a entraîné de la résistance...* ». Cela reflète une perte d'intérêts des populations, car comme le souligne le DPM, la présence d'étrangers au village accroît les revenus de la communauté, ces étrangers louant des chambres à l'habitant, achetant les repas cuisinés par les mamans du village, etc. De plus avec leur présence, cela permettait aux habitants d'obtenir certains produits et biens facilement, directement dans leur village, sans devoir aller les acheter dans d'autres localités (par exemple, des motos).



Exploitation artisanale sur le site fermé de la SEMAFO. Mars 2016

Cette mission a également amené les autorités sur le site d'exploitation de la SEMAFO à Kiniero où l'orpaillage semi-industriel était aussi pratiqué, la SEMAFO ayant arrêté toute exploitation depuis 2013. Les opérations de dynamitage ont ainsi été arrêtées. Mais il reste une certaine tolérance envers les orpailleurs traditionnels, dont de nombreuses femmes, comme le précise le président du comité de suivi des installations du site. Ainsi, il explique qu'il y a « *beaucoup d'orpailleurs sur les sites de la SEMAFO en ce moment, car ils pensent qu'il est plus facile d'obtenir de grandes quantités d'or que dans les périphéries de la mine de SEMAFO. Par exemple, avec le travail de la SEMAFO, maintenant ils voient clairement les structures et n'ont qu'à les suivre pour savoir où creuser (selon la géologie)* ». Cette tolérance est accentuée du fait qu'il y ait très peu de membres de l'équipe de surveillance, dont de nombreux volontaires alors que la zone est très grande. De plus il y aurait un risque de révolte de la part de la population dans le cas contraire : « *si on les chasse, il y a risque de révolte populaire. Et c'est ce que l'on veut éviter* », et avec trop de contrôle entraînant la peur chez les orpailleurs, selon ce même informateur, « *les risques de violence envers les gardes seraient accrus mais aussi les risques de chutes dans les nombreux trous* ».

**Peu de compagnies minières ont commencé la phase d'exploration dans la préfecture de Kouroussa, ce qui explique que les conflits communautés et sociétés sont moins fréquents qu'à Siguiri (Kintinian et Lero).**

Dans la commune de Kouroussa, une compagnie minière la Cassidy Gold Corporation est avancée pour démarrer l'exploitation prochainement, mais au moment de la collecte de données, elle est en réorganisation interne et donc momentanément inactive. **En phase d'exploration**, préalable à

l'exploitation, le problème est identique qu'à Siguiri : il se situe autour de la possession et l'exploitation des terres, comme le résumé une OSC confirmant les dires du DPM : *« le cas de la concession pour la Cassidy Gold Corporation a créé un certain nombre de problèmes. D'abord des conflits domaniaux, la terre est à l'Etat mais il y a le droit coutumier. Donc les gens réclament la terre, surtout les terres où ils savent qu'il y a de l'or et que la compagnie est intéressée. Cassidy a donc dédommagé en partie. Puis la phase d'exploration a duré 10 ans. Entre cette phase d'exploration et d'exploitation, les gens ont recommencé à faire de l'orpaillage artisanal/ semi industriel sur les terres. »* La société a donc signalé cela à la Direction des Mines à travers le DPM, ce qui a été du moins en partie traité avec la mission de déguerpissement en février – mars 2016. Selon un haut cadre du gouvernorat de la région de Kankan, ces problèmes se rencontrent partout dans la région où les sociétés ont des permis d'exploration (telles que les préfectures de Doko et Mandiana) : *« ces conflits sont les mêmes partout. L'Etat doit intervenir partout car les populations pensent que c'est la terre de leurs ancêtres. »*

L'autre conflit souvent cité est celui entre **communautés et la société SEMAFO**, quoique ce conflit étant en partie tabou étant donné les retombées négatives du départ de la société que tous reconnaissent et les phases d'exploration actuelles de la part d'autres sociétés où il faut éviter parler de précédents conflits. La SEMAFO était installée dans la sous-préfecture de Kiniero et exploitait l'or jusqu'en 2014. La principale source de tensions se situait au niveau de l'**emploi**, entre travailleurs et la société, ainsi que pour l'embauche des individus issus de Kiniero comme l'explique les sages : *« il n'y avait pas assez d'enfants de Kiniero employés à la SEMAFO »*. La raison sous-jacente est similaire à celle à Siguiri, telle qu'expliquée par le DPM : *« la plupart des travailleurs doivent venir du village, mais ils ne sont pas assez qualifiés, ils sont sans métier. Donc finalement la société prend des travailleurs d'autres villages de la Guinée, de Kouroussa, ... et ce n'est pas facilement accepté par les populations abritant la compagnie »*. Au niveau des employés, le président de l'association des griots explique que la société ne payait pas bien ses employés ; donc ils ont fait grève. Ce même informateur explique qu'il n'y a plus de conflits actuellement avec la société puisqu'elle est partie, mais que dès qu'une nouvelle viendra, cela risque de créer des conflits de nouveau lié à la question de l'emploi. Les sages confirment que la question de l'emploi reste centrale dans leurs préoccupations par rapport à toute nouvelle société : *« La prochaine société, on fera tout pour que nos enfants soient employés et on ne laissera pas la société sans laisser de traces (retombées) »*. Sans sensibilisation sur la question de l'emploi, et sans formation professionnelle de ces jeunes, le même conflit risque donc de réapparaître.

L'arrivée de la compagnie a également aggravé des conflits entre communautés, notamment autour de la répartition de la taxe superficière payée à la préfecture, ce qui n'a pas favorisé l'implantation et la continuation de l'exploitation par la SEMAFO. Comme le DPM et les médiateurs de Kouroussa expliquent : *« la SEMAFO payait une taxe de 0,4% à partager dans toute la préfecture de Kouroussa, avec Kiniero qui recevait 50%. Or Kiniero voulait même plus que 50% de la taxe ; du coup il accumulait tout sans donner aux autres villages. Or les villages aux alentours, également touchés par l'exploration et conséquences de l'exploitation, étaient qualifiés pour recevoir une partie de la taxe car en vue d'être exploités. Mais il y avait seulement Kiniero qui recevait. Donc quand la SEMAFO voulait exploiter, les villages autour ont dit 'non, nous nous avons vu aucune retombée de votre exploitation'. Alors que la société s'acquitte des taxes normalement vis-à-vis de l'Etat. »*

## 4.2. Acteurs, motivations, stratégies et relations:

### A. Les acteurs des conflits miniers à Lero :

Plusieurs acteurs sont cités à plusieurs reprises comme prenant part aux conflits et/ou à la résolution des conflits, jouant un rôle positif, ambivalent ou négatif. Du côté de l'Etat, on retient l'Etat lui-même et ses représentants : les autorités préfectorales, les autorités locales ainsi que les forces de sécurité étatiques. Au sein des communautés, outre les populations (jeunes, femmes, hommes), les notables, les structures locales et des ONG internationales, et les chefs traditionnels des mines pour les conflits autour de

l'orpaillage sont souvent cités. En ce qui concerne la société minière, ce sont ses agents de sécurité et les chargés de relation communautaire qui sont parties prenantes aux conflits.

A Lero, les principaux acteurs appelés lorsqu'un conflit se pose entre la communauté et la société minière sont **les autorités locales**, dont chef de secteur, chef de district, maire et sous-préfet (citées 10 fois parmi les 3 FGD et 4 interviews réalisées), suivies de près par les notables de la communauté (cités 9 fois). Ce sont souvent les populations qui leur font appel, pour les représenter auprès de la société minière.

Les **autorités préfectorales**, dont le préfet, le secrétaire général des collectivités, le comité préfectoral de suivi environnemental, ainsi que **l'Etat** sont aussi des acteurs souvent sollicités lorsqu'il y a un conflit entre la communauté et la SMD (cités 6 fois). Leur légère moindre sollicitation pour les cas de Lero s'explique surtout par le fait qu'elles interviennent généralement lorsque les autorités locales et les notables ne parviennent pas à gérer la situation. C'est le cas par exemple des manifestations et blocages des routes que les jeunes avaient entamé à Lero pour réclamer l'emploi : *« on a une fois manifesté auprès des autorités locales, ça n'a pas fonctionné ; puis au sous-préfet, cela n'a pas abouti non plus. A Siguiré (préfecture), on a abouti à un accord de protocole d'emploi mais il n'a pas été suivi. »* **Dans la plupart des cas, ce sont les autorités locales qui font appel aux autorités préfectorales pour intervenir lorsqu'ils ne parviennent pas à résoudre les conflits.**

Les notables et autres doyens du village sont majoritairement perçus comme acteurs de paix par les populations interrogées, bien que leur pouvoir soit limité comme le disent ces femmes *« En général, ce qui apaise ce sont les doyens du village qui sensibilisent, ils sont un peu écoutés donc ils vont apaiser les jeunes. Ils sont un peu crédibles. »* D'autres renchérisent : *« Quand on a un problème, on se réunit chez le Doyen du village et le chef de district – mais ces derniers ne sont plus écoutés. »* Ceci est confirmé par les notables eux-mêmes, qui se considéraient comme intérmédiaires entre la société et la communauté auparavant mais pas avec la nouvelle direction de la SMD. Si les autorités préfectorales s'appuient principalement sur les autorités locales, elles paraissent aussi régulièrement consulter les notables, considérant leur influence encore comme importante, comme nous le confie une autorité préfectorale de Siguiré : *« pour la résolution des conflits, souvent quand nous partons, on peut s'appuyer sur les maires et les préfets et parfois on sollicite aussi les sages, et les chefs de districts, et les imams. Ces derniers sont écoutés par les populations. »*

Un exemple d'intervention des autorités dans la gestion de conflits, sur demande des communautés, concerne le cas de conflit autour du marigot et des cultures maraichères inondées à Lero, cas en cours de traitement au moment de la collecte de données. Les jeunes expliquent ainsi : *« Les autorités préfectorales étaient ici hier pour traiter de ce problème. On [le bureau de la jeunesse] a fait appel aux autorités pour que cela soit géré pacifiquement. On a donné 2 jours aux autorités pour qu'ils débarrassent ce lieu de la boue. Ils ont dit qu'ils sont en négociation avec la SMD (...) On a fait appel à l'autorité préfectorale, car ils représentent l'Etat. Sans eux, il y aurait un risque de violence. »* Les autorités préfectorales auraient donc tendance à être considérées comme des acteurs de paix, ou du moins comme des acteurs permettant de faire l'interface entre la communauté et la société afin que la situation ne dégénère pas en violences.

Toutefois, il existe une certaine **méfiance envers la volonté et capacité des autorités**, notamment locales, à aider la résolution des conflits dans les communautés, les autorités n'étant pas perçues comme neutres : *« les autorités sont toujours avec la société. Il n'y a pas de bons rapports entre les autorités locales et la jeunesse. »* Ceci serait principalement lié au non aboutissement de leurs réclamations et au manque de transparence dans la gestion des revenus générés par l'exploitation minière : *« On ne bénéficie pas du tout de l'exploitation ; à chaque fois que l'on réclame quelque chose, le dossier reste au niveau des autorités, n'aboutit pas. Si les jeunes manifestent, les autorités vont tout faire pour nous intimider »*. Ce qui les pousse à dire que lorsqu'il y a un conflit, *« on ne peut compter sur personne. S'ils viennent, ils essayent d'amadouer la population, et après ils sont corrompus. Même les notables sont un peu corrompus. Chacun défend seulement son intérêt personnel, autant les autorités que les*

*notables* ». Un **sentiment d'abandon** repris par un autre jeune, notamment concernant le manque d'emploi des jeunes au sein de la société minière : « *C'est l'intérêt de la société [de ne pas nous employer]. L'Etat a des représentants au niveau de la société (au niveau national) ; du coup il trahit les guinéens, il ne les force pas à tenir leurs engagements* ». Ce sentiment d'abandon de l'Etat et de ses représentants est aussi ressenti par les notables : « *Les autorités préfectorales sont notre dernier recours, après les locales. Mais on a l'impression que l'Etat soutient la société minière. L'Etat ne nous soutient pas. Sinon la société aurait été obligée de changer. La corruption est un problème.* »

Si les femmes ont davantage confiance dans les notables que ces jeunes, elles sont conscientes de leur pouvoir limité : ces derniers n'ont pas le poids nécessaire notamment pour s'adresser à la SMD, contrairement aux autorités préfectorales, représentants de l'Etat avec qui la société a un contrat. Elles partagent ainsi le même sentiment d'abandon et de n'avoir aucun recours : « *Après les doyens du village et chef de district, on n'a pas d'autres recours que de prier le bon Dieu. On ne peut pas réclamer la violence.* »

**Les autorités elles-mêmes semblent être prises dans une situation délicate entre la société minière et la communauté, dans laquelle ils ont des difficultés à prendre position** en tant que représentant de l'Etat (pour les autorités préfectorales) et représentant des communautés (en tant qu'autorité locale). Un maire explique ainsi que « *la mairie s'implique [dans la résolution des conflits] en tant que responsable des communautés ; et en même temps, la loi prévoit des obligations à notre niveau par rapport aux sociétés minières pour permettre l'exploitation* ». Une difficulté également ressentie par une autre autorité locale : « *Lorsque les citoyens bloquent la route suite à un conflit, on sensibilise les parties locales. La SMD a un service de sécurité. C'est nous leur soutien, on représente l'Etat qui a accordé l'exploitation mais je ne dois pas brimer les droits des citoyens. Par exemple, souvent la société vient prendre une terre sans avertir.* » En plus de leur position délicate, les autorités locales expriment également **des difficultés à être écoutées par la SMD**, prenant exemple sur le cas de conflit lié à la fuite de cyanure dans les cours d'eau : « *ça a été sérieux, on est allés avec le secrétaire général des collectivités. Les communautés sont réticentes car elles ne savent pas comment réclamer leurs droits. Mais quand on est allés, beaucoup de chefs locaux et responsables secteurs sont venus – nous avons sensibilisé la population, on leur a donné raison en termes de lorsque'il y a fuite de cyanure, avec la saison des pluies, ils allaient mourir. On ne doit pas autoriser ceci. Puis on est allé voir la société minière pour leur expliquer que la communauté bloque la route parce qu'il y a une fuite. Parfois la société est têtue, ce qui intéresse ces sociétés c'est : on prend dans les mines, on traite et on envoie l'or. C'est tout ce qui les intéresse. Donc si on ne suit pas, ça peut faire 3 mois sans être débloqué.* »

Au niveau de la préfecture, on nous explique une pression supplémentaire lié à cette situation de lac de cyanure : « *L'Etat nous dit souvent de tout faire pour que la société ne parte pas car il y a du chômage.* » Une autre limite essentielle à l'intervention des autorités locales en faveur des communautés se base sur l'existence de contrats entre la société et la communauté, qui datent d'un gouvernement qui était à la recherche très active d'investissements miniers, quelques soient les conditions pour les communautés locales : « *Le contrat défavorisant les communautés, on ne peut rien y faire...* »

Face à cela, un recours : **les organisations des droits de l'homme, locales ou internationales**. Cependant elles sont très peu mentionnées par les participants à l'étude à Lero (citées 3 fois seulement), probablement par manque de connaissances de leur existence ainsi que du fait de leur faible représentation et accessibilité à partir d'une zone aussi isolée que Lero. Seule une autorité locale, également coordinateur d'une organisation locale œuvrant pour la transparence de l'exploitation industrielle et la protection des droits environnementaux, sociaux et culturels des communautés nous l'évoque comme recours possible : « *Le seul moyen d'action : saisir les organisations des DH pour faire un plaidoyer auprès de l'Etat ou une instance juridique décentralisée (...). En fait, il existe deux types de pressions que je peux exercer : 1/si la population essaye de se faire entendre, on peut les accompagner si elles ne font pas usage de la force car nous sommes aussi un représentant de l'Etat ; 2/*

*passer par une organisation, comme le CECIDE... Un autre moyen est de saisir la hiérarchie, seulement lorsqu'il n'y a plus aucun recours. »*

L'isolement de toute ville où sont situés les acteurs clés est bien évoqué comme une limite, étant donné que la représentation de « *la préfecture de Dinguiraye est à 131km, celle de Siguiri à 135km et Conakry à 700km* ». Ainsi la société civile et les organisations internationales ne semblent pas très actives dans cette zone. Seules les autorités les mentionnent, comme une autorité préfectorale parlant en général du rôle positif que peuvent jouer les structures locales : « *Ce qui aide également ce sont les structures locales, des personnes désignées comme les représentants d'ONG qui organisent des séances de sensibilisation, tournent dans les villages avant que le problème n'arrive au niveau préfectoral.* » Ou encore ce maire qui évoque le CECIDE et GLOBAL RIGHTS qui a sensibilisé les leaders communautaires à travers des rencontres, afin de mieux comprendre les droits des populations, et ce qui doit leur revenir de l'exploitation. Ces leaders communautaires en auraient ensuite informé la population. Toutefois aucun groupe de la population interrogé n'en fait cas.

**Le manque de confiance des communautés envers leurs notables ainsi que les autorités à réellement gérer ces conflits peut également venir du fait que les rencontres pour résoudre une situation ne sont pas toujours inclusives et participatives.** Les autorités ne semblent pas s'accorder sur le besoin de les rendre participatives. En relation avec le conflit autour du marigot et des inondations des cultures maraichères des femmes, tandis qu'une autorité mentionne que « *La chose la plus importante est de faire participer toutes les parties dans le constat et la résolution du conflit* », une autre évoque : « *Si on amène les populations au constat, ça va créer un nouveau conflit. Par exemple si les femmes viennent, cela pose problème pour savoir quelles sont les femmes propriétaires des jardins, et tout le monde va réclamer.* » Ainsi, outre le difficile positionnement des autorités en tant que représentant de l'Etat et défenseur des communautés ainsi que les éventuels conflits d'intérêts avec la société minière, il apparaît exister un **manque de capacités des autorités à savoir gérer les conflits de manière participative**, craignant que cela dégénère. Ceci est également lié à un manque de connaissances des textes encadrant l'exploitation industrielle minière, comme davantage analysé ci-dessous.

**Les forces de sécurité étatiques sont peu évoquées comme intervenant dans les conflits de Lero** (seulement à deux reprises). Leur rôle est perçu très différemment entre l'avis des autorités préfectorales et celui des notables. Tandis qu'une autorité préfectorale les voit comme un partenaire, une aide efficace pour apaiser la situation : « *lorsqu'il y a un conflit, comme à Lero, une zone tampon peut être créée, on peut mettre des forces de sécurité pour assurer qu'il n'y ait pas de blessés* », les notables eux les perçoivent comme arbitraires et freinant leurs revendications de leurs droits : « **Lorsqu'on se lève pour réclamer nos droits, les militaires sont déployés.** » Il précise : « *On ne sait pas si c'est l'Etat ou la société qui les déploie* », montrant la méfiance envers l'Etat et la société minière. La différence de perceptions est la même concernant les forces de sécurité des sociétés minières, comme mentionné ci-dessus en lien avec l'exploitation artisanale illégale de minerais par les communautés sur les pits abandonnés de la SMD.

**Enfin les chargés de relations communautaires des sociétés minières, qui devraient jouer un rôle essentiel dans le règlement de ces conflits et en tant qu'intermédiaire entre société et communauté sont principalement considérés comme absents de la résolution des conflits ou même attisant les conflits.** Les notables expliquent ainsi : « *Lorsqu'il y a une plainte, on l'emmène aux chargés des relations communautaires mais il n'y a pas de suite. Les relations communautaires ne défendent pas nos intérêts, seulement ceux de la société minière.* » Les jeunes renchérissent : « *nous n'avons pas tellement confiance en ces relations communautaires. Quand il y a un problème, ils peuvent transformer ce qui est sur le terrain et créer plus de problèmes. Donc on préfère faire appel aux autorités préfectorales ou la gendarmerie pour faire le constat avant* ». Cette méfiance envers les chargés RC partagée par les notables, les femmes et les jeunes est notamment basée sur des cas pratiques qui les ont rendus non crédibles à leurs yeux. C'est le cas d'une femme : « *Moi j'ai travaillé pendant 10 ans à la*

*SMD, au début je lavais les habits des travailleurs. Il y a 4 ans j'ai été licenciée. Mais ça fait 4 ans que je réclame le règlement (la compensation prévue pour le licenciement). (...) Il n'y a personne sur qui compter. Les chargés RC ne sont pas là pour aider la communauté »* ou encore des jeunes de Lero : *« Nous n'avons pas confiance envers les agents communautaires, aussi car il existe un document signé par la société promettant 200 emplois de Lero. Les agents communautaires pilotaient ce recrutement mais le jour du recrutement, on a en fait proposé [aux populations] un emploi temporaire et aujourd'hui, ils sont presque tous licenciés ».*

La méfiance envers les chargés de RC est renforcée par une conviction animant les populations selon laquelle seuls ceux issus de la communauté peuvent défendre leurs intérêts, perception que l'on retrouve dans les autres localités visitées par l'étude comme mentionnée ci-dessous : *« on pense que la SMD croit que si l'agent communautaire vient de Lero, il jouera en leur faveur, par exemple pour obtenir les compensations. »* Ce manque de communication, de confiance et de collaboration entre population et chargés RC apparaît donc lié à un manque d'actions de la part de ces derniers, mais aussi un manque de connaissance de leurs droits et des attentes trop élevées de la population difficilement satisfaisantes, les entraînant à se méfier de toute autre personne non issue de la communauté pour les représenter. Ce qui semble confirmé par les notables, les seuls à mentionner les syndicats au sein de la société minière comme seul agent de confiance pour représenter les intérêts de la communauté du fait qu'ils sont originaires de la communauté. Ce qui peut par ailleurs ne pas faire passer leurs revendications comme crédibles et objectives par la société minière, bien qu'il n'ait pas été possible de recueillir son avis, tel qu'évoqué dans les limites de cette analyse.

**Seules quelques autorités évoquent pouvoir travailler avec les compagnies minières, notamment les services techniques lorsqu'il y a un conflit.** Mais selon elles, elles interviennent principalement lorsqu'il y a un problème, et très peu dans la prévention : *« En fait quand il y a un problème la société essaye de faire quelque chose, mais pourquoi ne pas anticiper ? »*

**A travers tous ces exemples, il apparaît clairement qu'il y a peu de volonté et d'opportunités de dialoguer entre communautés et société minière. Bien qu'il y ait beaucoup de limites et méfiance envers les autorités, elles sont utilisées comme seul recours possible aux yeux des populations,** les notables étant soit perçus comme corrompus soit trop peu écoutés par les jeunes et par la société, deux acteurs principaux en conflit. Les autorités apaisent tout de même certaines situations, et les notables peuvent servir à sensibiliser les communautés pour apaiser lorsqu'ils sont convaincus et impliqués. Les OSC pourraient être des acteurs de paix mais elles paraissent très peu présentes, peu connues – les populations se sentent au dépourvu et lésées. Les RC ne paraissent pas jouer leur rôle auprès des populations, négociant seulement avec les contractuels : les représentants de l'Etat, qui n'ont peu de pouvoir face à un contrat défavorable et de potentiels intérêts de certains à ce que la situation n'évolue pas dans le sens d'améliorer la situation des communautés

**Plusieurs problèmes se répètent et ne trouvent pas de solution durable – appelant les mêmes autorités à se déplacer très régulièrement, voire chaque semaine à chaque fois que le cas se produit. Il existe donc une insuffisance d'actions de préventions, de grands problèmes d'efficacité dans la résolution de ces conflits, et une certaine exaspération, frustration voire désespoir quant à la possibilité de trouver des solutions. Ce qui augmente les risques d'utilisation de la violence par les populations pour se faire entendre.**

## B. Les acteurs des conflits miniers à Kintinian

**L'Etat et ses représentants préfectoraux paraissent jouer un rôle plus prédominant et intervenir plus souvent qu'à Lero, surtout concernant les conflits liés à l'exploitation industrielle et semi-industrielle.** Ceci pour plusieurs raisons, notamment l'intérêt de l'Etat pour cette compagnie, comme le résume une autorité préfectorale : *« La relation Etat SAG est un partenariat gagnant-gagnant. 15% de la SAG appartient à l'Etat, 0,4% à la préfecture et il y a des participations volontaires de la SAG pour la communauté (mosquée, forage,...) ».*

Les autorités interrogées définissent clairement leur rôle et position quant à l'exploitation industrielle : celui de **faire respecter les conventions signées avec la SAG**. Une autorité préfectorale explique ainsi *« Le gouvernement a un accord avec le partenaire, qui doit être appuyé par les autorités administratives et ceux de la communauté, car c'est la convention. Lorsque la convention n'est pas respectée, on risque de rejeter la faute sur les autorités et mettre une croix rouge sur le pays à l'internationale. Nous sommes chargés de l'application correcte de la convention, à la fois pour s'assurer que les communautés ne sont pas brimées mais aussi pour respecter les engagements vis-à-vis de la société ».*



Ceci reflète une pression exercée sur eux, tout comme sur les autorités de Lero, mais qui paraît être davantage acceptée et assumée, voire privilégiée par rapport à leur rôle de défenseur des droits des populations. Ceci pourrait être lié au fait que ce sont des autorités préfectorales, représentants de l'Etat, qui ont été interviewées à Kintinian/Siguiro et non des autorités communales comme à Lero.

Pour faire respecter la convention, lorsque les seules autorités préfectorales ne suffisent pas, **des autorités gouvernementales peuvent être appelées à intervenir**. Ceci a été le cas pour deux situations récentes à Kintinian : en lien avec le refus de la population de céder Area 1 à la SAG, **le Président Alpha Condé** est allé faire un discours pour tenter d'apaiser la situation et convaincre les habitants de céder la parcelle à la SAG en Août 2015. Une autorité préfectorale explique ainsi : *« le Président a dit de faire attention, toutes les sociétés minières ferment : SEMAFO à Kouroussa, Fria, ... pratiquement toutes les sociétés sont en train de partir. Or la SAG emploie 2300 travailleurs principalement des guinéens ; donc attention aux conséquences pour les Guinéens. Il a dit que les Guinéens doivent soutenir la SAG. Pendant Ebola, la SAG n'a pas relâché. Elle a continué à travailler pour faire renflouer les caisses de l'Etat, payer les fonctionnaires, dans les moments difficiles, on reconnaît les vrais amis. Donc le président a rassuré et dit que ce ne sera pas une destruction mais une relocalisation, et les populations auront encore mieux. Que ce n'est pas pour faire du tort à la communauté. Mais il y a toujours des gens qui ne comprennent pas ».* Ce discours n'a été que peu évoqué par les populations lors des FGD cependant, parlant plutôt de l'implication de l'Etat sous la forme de l'intervention militaire qui a eu lieu quelques mois après le discours du Président.

En effet, la population, continuant de rejeter la délocalisation, a initié de grandes manifestations à partir de Novembre 2015, jusqu'à **l'intervention des forces militaires** fin Novembre 2015 pour dissuader les manifestants, et entraînant des violences et arrestations. Une autorité préfectorale l'explique ainsi : *« C'est dans le cadre du maintien de l'ordre public que l'armée est arrivée. (...) Lorsque la sensibilisation a déjà été faite, lorsque tout a été fait, il faut bien trouver un moyen que ça s'arrête. L'armée est venue pour mettre de l'ordre dans l'exploitation. Il y a eu des réticences : des attaques des installations de la SAG, que nous devons préserver en tant qu'Etat. »*



Ci-contre : Area 1, zone habitée sur la concession de la SAG que la SAG souhaite délocaliser (maisons marquées de croix blanches), Mars 2016.



Ci bas : Zone de relocalisation pour la population d'Area 1. Au commencement de l'aménagement, Mars 2016

Cette intervention militaire a également servi pour démanteler les installations semi-industrielles réalisées sur les concessions de la SAG ; une mission de démantèlement était encore en cours dans la région de Haute Guinée au moment de la collecte de données. L'Etat, y compris le gouvernement, paraît s'impliquer grandement autour de la question de l'orpaillage ; en février 2016, une mission avait lieu d'information et consultation des autorités et populations pour la réorganisation du secteur de l'orpaillage artisanal.

**Ces interventions étatiques semblent être appréciées par la SAG lorsque réalisées à temps, et par les communautés lorsqu'elles sont participatives et inclusives.** Ainsi, la gestion du cas d'Area 1 par l'Etat a été fortement critiqué par la SAG, qui mentionne le retard pris par les autorités pour intervenir, ces dernières sachant que le cas était très sensible et ne voulant prendre parti en période électorale sur des terres très favorables au RPG, le parti présidentiel : *« depuis 2006, le dossier est ouvert mais on a laissé les choses trainer, et cela a pris du temps d'avoir les autorités qui nous appuient. [Lié à la démographie galopante à Kintinian], la distance de sécurité a été franchie entre le village et la zone pour la SAG, et de plus en plus de gens ont construit sur cette zone. Nous avons déployé des agents de sécurité, alerté les autorités mais cela a pris du temps pour qu'elles interviennent par rapport à l'étendue des nouvelles constructions sur la zone ».*

De plus, bien que les autorités préfectorales mentionnent qu'un processus de dialogue participatif ait été ouvert autour de la question Area 1, avec les élus locaux comme représentants de la population et la possibilité pour les sages et la société civile de participer, **le manque de représentativité et inclusion du comité de travail sur la question est décrié** par les populations ainsi qu'un expert sur la question. Ainsi les jeunes évoquent les délégués communautaires, qui sont des personnes issues de la communauté, différentes des chargés de relations communautaires employés par la SAG : *« Mais pour constituer cette commission on n'est pas passé par la population, elle n'a pas été consultée. C'est le maire et le sous-préfet qui ont choisi et ils ne représentent pas la population. »*

Le processus de réorganisation du secteur de l'orpaillage, en phase initiale au moment de la collecte de données, paraît nettement plus apprécié et porteur d'espoirs pour au moins une partie de la population. En février 2016, une délégation du Ministère des Mines était en mission dans la région pour informer et consulter les autorités et les populations, en présence de la SAG, quant à la réorganisation de l'orpaillage artisanal. Les hommes consultés en FGD ont salué l'initiative, jugeant *« avoir l'impression d'avoir été écoutés. Le doyen du village a parlé au nom de la communauté »*. Les hommes craignent cependant que ce soit une initiative sans suite, et réclament que cela devienne un mécanisme régulier : *« Si ça devient des rencontres périodiques pour trouver une solution (une ou deux fois dans l'année) ce serait bien et utile. »* Les femmes étaient également présentes mais critiquent leur manque de voix dans le processus : *« Toutes les couches ont parlé mais nous on ne nous a même pas regardé. On était fortement mobilisées, on a demandé la parole mais cela ne nous a pas été accordé »*. Si le processus semble critiquable, les jeunes se sentant aussi sous-représentés à cette réunion, les idées émises pour réorganiser le secteur ont été appréciées par tous ceux interrogés : *« Le gouvernement dit qu'il veut installer une usine pour laver l'or. Le gouvernement veut s'impliquer dans l'orpaillage semi industriel et diminuer l'orpaillage artisanal, car c'est devenu difficile dans la localité. (...) C'est une bonne initiative car on parle de la construction d'une usine. Ça permettra aux femmes et aux enfants de travailler. Mais comme c'est une promesse faite par le gouvernement – est-ce que ça sera fait bientôt ? »* Les notables confirment, cette proposition les rassurant sur l'avenir du Bouré (autre nom de Kintinian) : *« par rapport à l'après SAG : La proposition du gouvernement d'hier pourrait faciliter et répondre à nos préoccupations. Cela créera du travail et un système sera mis en place pour que la vente soit faite ici, et plus besoin d'aller jusqu'à Bamako. La direction nationale des mines a proposé cela hier. Une prochaine délégation viendra pour mettre en œuvre des comités de suivi »*. Une autre proposition aurait été donnée au cours de la réunion, relativement consensuelle, comme le mentionne une autorité : *« pour la réorganisation, on leur a dit de le faire en groupement. On donnera une parcelle à ceux qui font l'exploitation artisanale hors de la concession SAG. Ceux qui veulent faire l'exploitation semi industrielle – ok mais il faut un permis. Ça favorisera la préservation de l'environnement car à cause du lavage, il n'y a plus de cours d'eau et déboisement. L'Etat a dit qu'il va aider les groupements et une ONG a dit qu'elle va aider la population à mieux s'organiser, mettre des forages loin du village pour laver au lieu d'utiliser la rivière »*.

Outre ces deux cas particuliers, les notables expliquent que lorsqu'ils ont des revendications, ils contactent directement les représentants du gouvernement. Ils disent se sentir écoutés sur le moment, mais que cela ne conduit à aucune réaction par la suite. Les hommes et femmes quant à eux mentionnent avoir recours à des interlocuteurs à plus bas niveau : **autorités locales et sages**. Selon les femmes, *« Lorsqu'il y a problème, c'est remonté au niveau de la mairie qui gère avec ses présidents de département. Ils se rendent au niveau de la société pour voir ce qui peut être fait. Mais les procédures de la SAG sont longues. Et qu'à moitié répondues. »* Les hommes mentionnent quant à eux que *« pour les conflits entre 2 localités/ pour une terre voulue par la SAG : quand on veut se renseigner sur qui cela appartient, on passe par les autorités locales et les sages. Mais on obtient difficilement les solutions. Les sages savent souvent comment régler ça car ils connaissent la délimitation des terres. Mais ce qui bloque la résolution, c'est la corruption, la pauvreté, chacun cherche à s'enrichir sur le dos du dossier. »*

Ainsi, ces différents recours ne sont pas satisfaisants aux yeux de la population : **la lenteur et le manque de communication autour du mécanisme de gestion des plaintes, la corruption et les conflits d'intérêts** des autorités censées représenter la population, ... Ainsi certains jeunes tiennent les autorités comme responsables du sous-développement du Bouré : *« Siguiri, c'est le chef-lieu. Il est sensé défendre le dossier de Kintinian auprès de la SAG. Mais Siguiri ne les défend pas, ils sont corrompus. Ils pensent que les habitants doivent rester dans la poussière. »* Ils différencient ainsi le rôle de la SAG et celui de l'Etat clairement : *« La société est venue ici pour exploiter l'or, c'est un intérêt connu. Elle n'est pas venue pour développer la communauté. Seulement elle doit payer le quota. Et on les a soumis à des*

*textes pour ne pas qu'ils violent la loi, ne pas être violente, préserver l'environnement... l'Etat est responsable si la communauté meure. »*

Mais cela ne semble pas représenter l'avis majoritaire, qui tend à accuser tout autant voire davantage la SAG qui a également des responsabilités sociales : *« une société doit participer au développement de la communauté. Ce n'est pas seulement l'Etat. Mais ils laissent la communauté à l'abandon. C'est écrit dans les textes, on ne peut pas extraire sans qu'il y ait des retombées pour la communauté. »* Cela montre d'une part la connaissance de l'existence du code minier, sans pour autant démontrer la maîtrise de son contenu, mais aussi une attitude en partie attentiste des populations envers la SAG, tout comme avec la SMD.

**Le rôle des populations dans ces conflits est en effet très ambivalent**, agissant parfois comme acteurs incitateur de conflits et violences, motivés par des intérêts personnels, économiques et/ou politiques, d'autres fois comme pacificateur. Ces comportements ambivalents dépendent des individus et/ou du contexte : un même individu peut agir comme pacificateur à un moment du conflit puis incitateur. Le cas des jeunes est le plus significatif à Kintinian pour montrer cette ambivalence. Un exemple est le positionnement de la jeunesse par rapport au conflit d'Area 1. La personne en charge du dossier à la SAG explique ainsi : *« Certains individus nous ont dit eux même qu'ils veulent accepter le contrat de délocalisation, mais subissent des pressions qui leur disent de refuser. En fait, l'ancien directeur de la jeunesse, actuel directeur de l'école privée de Kintinian, est en train de monter la population contre le projet de relocalisation pour des intérêts personnels politiques, pour se faire bien voir et monter en côte de popularité politique, en partie en vue des prochaines élections électorales locales. Il leur donne de mauvaises informations, les désincite à signer. Les rumeurs et mauvaises informations se diffusent très vite ensuite »*. Ceci est confirmé par un jeune acteur d'une OSC. Cependant d'autre part, les jeunes sont cités par les notables comme ayant grandement contribué à apaiser la situation : *« Ce qui a permis de réduire les tensions ? Des jeunes se sont levés, sensibiliser pour accepter de céder la partie à la SAG dans la localité pour apaiser. La SAG a aussi identifié des jeunes travailleurs à la SAG pour expliquer aux parents les enjeux de la relocalisation et la nécessité pour la SAG d'exploiter cette terre, sinon elle ferme (...) »*.

Ces positions radicalement différentes révèlent la scission actuelle au sein de la jeunesse, comme l'expliquent les jeunes, liés à des conflits d'intérêts : *« Aujourd'hui il y a une guerre d'intérêts. Le bureau de la jeunesse a un certain nombre d'avantages auprès de la société et des autorités (par exemple, s'il y a emploi à la SAG, ils vont vers le bureau de la jeunesse ; il y a aussi les projets de développement local). Chacun au sein de la jeunesse veut y trouver son intérêt. [Du coup], il y a un conflit qui perdure depuis plus d'un an : il n'y a pas de bureau de la jeunesse, qui pourrait représenter la jeunesse. »* Selon eux, ce conflit serait attisé et entretenu par les autorités et la SAG, qui ne favoriseraient pas la reformation du bureau de la jeunesse : *« dans le passé, la jeunesse a permis de grandes choses dans la localité pour le développement. Avant elle constituait une grande force dans les décisions. Mais aujourd'hui sa division permet au maire, au sous-préfet de prendre des décisions qui les arrange. Ils ne veulent pas que la jeunesse intervienne car eux auraient moins de pouvoir dans les décisions. »* Le fait que la jeunesse ne puisse parler d'une même voix, et être représentée dans les différentes réunions à travers un bureau de la jeunesse, arrangerait également la SAG, qui corromprait les autorités, selon ces jeunes : *« la SAG finance des groupes de lobby au sein du village (les personnes les plus influentes : les autorités, administrés, chefs de district) pour diviser les jeunes car ils avaient constaté le pouvoir de la jeunesse. Lorsqu'une action était faite dans l'intérêt de la SAG, la jeunesse se levait et faisait arrêter ça. »*

Pourtant, ceci est aussi vu comme une complication au niveau des Départements de RC de la SAG : *« Les jeunes ne savent pas négocier. Tout de suite, ils vont vers des moyens violents pour gagner ce qu'ils veulent. C'est dur de travailler avec eux aussi en ce moment du fait de la division de la jeunesse en au moins 2 camps. »*

**Sans pouvoir trancher sur les intérêts de chacun dans la division de la jeunesse, il est utile de constater ces perceptions des jeunes des stratégies des notables, les chefs locaux, les autorités et la société minière, révélant ici aussi une grande méfiance à leur égard, en partie justifiée.**

Cette perception est identique au sein des femmes, où le problème n'est pas leur division mais leur manque d'information, de considération et de sollicitation quant à la prise de décisions liées au secteur minier. Citant l'exemple d'Area 1, les femmes d'autres districts du Bouré disent « *On a été écartées du début jusqu'à maintenant dans le processus des négociations. Ce problème ne nous intéresse plus, on n'essaye plus de s'impliquer.* » Une des raisons serait aussi qu'elles ont constaté ne pas être affectées directement car non présentes dans la zone et que « *70% de la zone correspond aux étrangers du village* » (soit des non natifs du village) . Cet isolement des femmes contribuerait en partie à les unir pour améliorer leur situation économique, « *nous sommes organisées en groupement de femmes, on ne reçoit pas d'appui de la SAG mais on peut s'en sortir comme on est en groupement* » bien que les femmes « étrangères » (i.e. non natives) du village ne sont pas nécessairement associées à ces initiatives.

Les jeunes confirment que le rôle des femmes est très limité : « *Les femmes subissent les conséquences de conflits miniers car à la fin ce sont elles qui ont la charge de la famille. Donc si leur mari est au chômage, ce sont elles qui doivent compenser. Mais elles ne sont pas incluses dans les négociations, elles ne sont pas informées. Seulement lorsque cela prend la forme d'une manifestation, qu'il y a violence, ou tout évènement qui peut être vu de tous, seulement là elles réalisent ce qu'il se passe* » (c'est-à-dire lorsque le conflit a déjà éclaté).

Selon elles, si elles sont si peu impliquées dans la prise de décisions, c'est de la faute des dirigeants locaux, dont les sages, dans une société patriarcale et du fait de la course aux avantages individuels liés à la SAG : « *si elles les femmes étaient davantage impliquées, lorsqu'il y a opportunité d'emploi, il y aurait un quota pour les femmes et les autorités n'en veulent pas. [De même] lorsque des fonds sont alloués, une partie irait aux femmes. Or les hommes ne veulent pas car ils veulent pouvoir contrôler leurs femmes.* » Ceci montre encore davantage les risques perçus par les individus de basculement de rapport de force entre individus et les tensions au sein des foyers et de la communauté, favorisés par un historique de compensations individuelles venant de la SAG.

Au point que les femmes disent : « *Si on voulait être impliquées il faudrait passer par la voie violente. Une fois nous nous sommes soulevées. Le préfet est venu car les autorités locales étaient dépassées et la SAG est aussi venue. Il y a eu 5 places accordées (emploi). C'était il y a 3 ans. On s'était soulevées pour que nos préoccupations soient prises en compte – car c'est les femmes qui s'occupent des foyers pas les hommes. Mais on n'est pas écoutées.* » Ainsi au cours des 3 dernières années, les femmes se sont soulevées principalement à deux reprises ; la 2<sup>e</sup> fois était en novembre 2015 lors des manifestations contre la délocalisation, de peur que tout le village ne disparaisse.

De manière plus générale, **face à la politique de compensations individuelles de la SAG utilisant des dédommagements en cash et emploi, les populations ont élaboré des stratégies pour tirer le plus profit possible de cette politique.** Ainsi ce sont développées des « relations transactionnelles » entre la SAG et la population, tel que le mentionne un cadre chargé des Relations Communautaires, Santé et Environnement. **Les populations utilisent notamment la spéculation et la création d'associations opportunistes afin de tirer profit de la société** selon les experts, les agents de la SAG et des autorités interviewées. Par rapport à la situation d'Area 1, une autorité préfectorale explique ainsi : « *Il y a eu spéculation. Lorsque les habitants ont su que la SAG était intéressée par les terrains, ils se sont mis à construire pour augmenter les prix.* » Un autre exemple de spéculation est régulièrement donné : lorsqu'une terre est délimitée (montrant l'intérêt de la SAG pour la terre), les populations plantent par exemple des arbres fruitiers sur la terre pour augmenter les compensations. Selon un agent de la SAG, « *ces plantations ne sont pas pour rendre cela économique et produire mais pour obtenir les compensations.* » Ce qui est confirmé à travers un autre exemple donné par une autorité : « *La société peut compenser la population par plants, et ensuite mettre du temps à venir exploiter. Dans ce cas, la*

*population replante et demande ensuite à être compensée de nouveau, car elle pense toujours que la société a de l'argent. »*

Selon cet agent de la SAG, les jeunes sont organisés en lobby : « *Il y a un manque de gouvernance et de structures formelles et organisées au sein de la communauté. Par exemple, il y a des organisations de la jeunesse qui foisonnent à Kintinian pour le développement du Bouré. Mais pourquoi ? en fait ils sont seulement là pour faire pression auprès de la SAG – c'est source de conflits.* » L'autre exemple concerne la création d'associations opportunistes, presque fictives, pour récolter les fonds de la SAG qu'elle propose d'allouer à de micro-projets communautaires : « *Pour que la SAG donne à une organisation, il faut qu'ils aient une structure, un projet.* » Mais selon lui, il y a un manque de leadership, de vision et de capacités de ces organisations qui « *se créent seulement par rapport à la SAG. Leurs papiers de structures sont signés par les autorités, ils ont leur liste de membres. Dès qu'ils demandent quelque chose à la SAG et que nous refusons, cela crée des frustrations. Ils ont une approche de lobbying qui peut déraiper facilement. Ils créent en fait un incident pour que la SAG donne quelque chose.* » Un exemple d'une telle association est donné : « *Par exemple, un groupe de jeunes est venu pour faire l'assainissement. Ils sont venus mais ils n'ont pas d'expérience, ils ne montrent pas comment ils vont faire. On leur a demandé de faire un projet mais on a été déçu. C'était seulement des montants écrits, ils voient la SAG comme un porte-monnaie. On a déjà eu une mauvaise expérience avec une association de développement du Bouré.* » Et d'en conclure : « *C'est une culture par rapport à la SAG. Soit on crée un conflit pour pouvoir négocier ensuite, soit ils ont une demande et viennent directement demander à la SAG.* »

**Ces stratégies des populations ne facilitent pas la cohabitation entre la SAG et les communautés/jeunes, accroissant la méfiance de la compagnie envers les populations et montrant que ni l'un ni l'autre ne parvient à se voir comme partenaire, collaborateur pour le développement du village.** Cette image de la SAG, qualifiée de « culture », et basée sur la politique et les comportements antérieurs de la SAG, est très difficile à changer. La SAG dit être en train de mettre en place une nouvelle stratégie de compensation qui consiste à :

- (1) Arrêter le conditionnel contre un titre foncier. Car auparavant dès que la SAG était intéressée par une terre, elle négociait avec le propriétaire et devait satisfaire toutes ses conditions pour obtenir la terre – sans aucune référence ni suivi de normes (SFI, code minier,...) ;
- (2) Arrêter la compensation par l'emploi. Selon la SAG, le dernier cas était en 2013 lors des soulèvements. Ils comptent mettre en œuvre cette stratégie à travers une vaste campagne de communication, où des messages seront créés et vulgarisés à la radio, à travers des tables rondes, des magazines et spots sur les radios privées et rurales. « *Par exemple : l'emploi ne sera plus jamais une condition pour l'accès aux terres.* » La SAG compte également créer des clubs d'écoute qu'ils équiperont afin de davantage toucher les populations par ces messages.
- (3) Faire plus de développement long terme. Pour cela la SAG dit sensibiliser les autorités, leur montrer ce qu'ils peuvent faire sur le plus long terme, en termes de santé et éducation notamment.

**Quelques exemples, bien que minoritaires, montrent que ce changement de stratégie de la SAG commence à porter ses fruits.** Bien qu'ils le placent toujours sous l'angle de revendications, les notables expliquent ainsi que « *Par rapport à l'après SAG, la localité a toujours une préoccupation : la construction d'une école professionnelle pour préparer l'avenir des enfants pour avoir un métier et emploi de la jeunesse pour subvenir aux besoins. C'est un projet que l'on compte soumettre à la SAG (après le dossier Area 1), pour sceller un nouveau partenariat. Dans le cadre d'une plateforme de revendications, on demandera ceci.* »

La SAG fournit également deux exemples d'associations qu'ils ont accepté de financer : l'association *Education Source de Développement*, composée de jeunes diplômés qui sont venus vers la SAG pour promouvoir l'éducation secondaire, en animant des activités culturelles et éducatives auprès des jeunes telles que des compétitions scolaires. Une initiative appréciée par le département RC de la SAG « *car*

*aujourd'hui il y a beaucoup de jeunes en dehors de l'école qui n'ont pas le temps d'aller à l'école. C'est une nouvelle association qui promeut une nouvelle dynamique d'apprentissage* ». Ils citent aussi l'Association des Jeunes de Balato qui veut créer une pépinière avec des arbres fruitiers, rentrant dans le volet Environnement des projets communautaires de la Société. Ainsi il existe un début de changement de comportements et relations entre communautés et SAG, mais cela reste minoritaire comme l'explique la SAG : *« On veut que les communautés soient de plus en plus engagées là-dedans mais ils pensent que le premier à contribuer, ça devrait être la SAG. Tout le focus est sur la SAG. Mais ils doivent comprendre que c'est aussi pour la communauté. »*

Concernant **les agents communautaires** de la SAG, les avis varient selon les catégories de la population interrogées, mais dans tous les cas ils ne paraissent pas un acteur fréquemment sollicité par les communautés pour la résolution des conflits miniers. Un problème de crédibilité et confiance se pose comme à Lero, les jeunes expliquant *que « Le département RC n'est pas du tout crédible aux yeux de la communauté (...) Il n'y a pas du tout de remontée d'informations de la communauté vers la SAG et vice-versa »*. Un jeune, ancien stagiaire de la SAG soutient ses propos en évoquant qu'une mission française, sollicitée par la SAG, avait reconnu que ce département n'était pas du tout efficace, rejoignant les dires d'un expert interrogé à ce sujet. Cependant, les causes de l'inefficacité sont différentes que celles exposées par l'expert ; selon ce jeune : *« Le département n'est pas crédible à cause de la corruption. Le département ne veut pas que la société soit au courant des intérêts à la base. Si un milliard est prévu pour dédommager le proprio, les intermédiaires en prennent une grande partie. »* L'information n'a pu être vérifiée cependant. Les hommes interrogés pendant cette étude tempèrent cet avis, évoquant la difficile position des agents qui ne leur permet ainsi pas de jouer tous les rôles d'intermédiaire entre communautés et société : *« Les employés chargés RC sont payés par la SAG. Ils ne font pas la collecte d'informations au sein de la communauté car ils seraient taxés de corrompus. Ils sont plutôt mandatés par la SAG lorsque la SAG a besoin d'un domaine pour l'exploitation. Alors elle vient en discuter avec la communauté. »* Les notables quant à eux semblent les solliciter davantage que les autres tranches de la population, sans pour autant être satisfaits de leur collaboration : *« Nous sommes souvent en contact avec les RC. Par exemple, concernant l'eau et l'électricité. On informe autant les autorités que les RC. Certaines informations sont bien traitées par les RC, et d'autres non. Peu de revendications sont prises en compte. On ne sait pas pourquoi ; il y a un manque de considération des notables. »*

A travers ces différents avis, le rôle des agents RC expliqué par la SAG, notamment en matière de gestion des plaintes, n'est pas perceptible. Pourtant, la SAG explique : *« On met en place des bureaux relais au sein des communautés, pour collecter les plaintes et constituer des espaces de dialogue. C'est géré en interne, avec les agents communautaires et le Département chargé des RC (pour une gestion plus rapide, de proximité). Sauf si la plainte est majeure, alors on gère avec les autorités locales, les sous-préfets et les autorités nationales au besoin. »* Est-ce non connu encore des populations ? C'est possible, puisqu'apparemment ce schéma de gestion des plaintes serait relativement nouveau et s'inscrirait dans une nouvelle stratégie de la SAG. **Cela pourrait être aussi dû à un manque d'adhésion des populations, lié au problème de confiance expliqué ci-dessus envers les agents RC mais aussi envers certains leaders communautaires, sur lesquels la SAG s'appuie. Sans un renforcement préliminaire de la confiance, il paraît difficile que la nouvelle stratégie de la SAG, mise en place par elle-même, fonctionne :** *« On crée des bureaux relais et des groupes de concertation – avec les associations de femmes, de jeunes, griots, ... on veut créer un dialogue de plus en plus régulier, pas seulement lorsqu'il y a un problème. Et ensuite des cadres sous préfectoraux qui se réunissent une fois par trimestre où tous les services techniques et le comité représentant la communauté dialoguent. On veut ainsi renforcer les opportunités pour communiquer, des espaces pour être en contact avec la SAG sans que ce soit nécessairement une réclamation. On s'appuie pour l'instant sur les leaders d'opinion qui consultent la population »*.

Enfin les **acteurs de la société civile** sont très peu cités par les communautés, ni les autorités comme acteurs participant activement à la prévention et gestion des conflits. Pourtant, plusieurs organisations agissent à Siguiri tels que des organisations à large échelle : CECIDE, produisant des études sur les

conflits miniers, et Actions Mines, et d'autres OSC locales que l'on a pu rencontrer. C'est le cas notamment de Here Guinée, qui dit agir dans la prévention et gestion de conflits dans 6 districts du Bouré, liés à l'or. Here Guinée met en place « *des foras communautaires, réunissant sages, jeunes, femmes, tomboloma. On discute, ils donnent des idées pour gérer les conflits. Ensuite un comité est mis en place de prévention et gestion des conflits. Deux méthodes peuvent être choisies : pacifique/amiable ; ou par procès avec les partenaires* ». Ceci aurait permis de renforcer les liens sociaux entre les communautés. Here Guinée dit également distribuer les textes liés au droit foncier et minier aux comités, qui sont ensuite en charge de sensibiliser les populations. De son côté, SABATI Guinée, association partenaire de Search momentanément sur des projets depuis 2010, dit mettre en pratique les formations données par Search, en privilégiant la méthode du dialogue : « *Il faut un rapprochement à l'amiable, des négociations, collaborations. C'est le plus avantageux. On sensibilise, on organise des sessions de dialogue avec les différentes couches (sages, femmes, ...), échanges par rapport aux différents conflits. On fait ça pour les conflits miniers et domaniaux à Siguiri. Pour le 2<sup>e</sup> cas, on aide à trouver des solutions, comme la délimitation des zones d'agriculture.* » La description de l'approche utilisée correspond en effet grandement à l'approche de Search, démontrant la mise en pratique d'acquis de formations antérieures : « *lors d'un conflit entre deux zones, on rencontre d'abord chaque partie de manière isolée, on apaise la situation d'abord. La première chose que l'on évoque à chaque fois : s'il y a conflit, tout le monde y perd. S'il y a la paix, chacun peut y gagner. Nous on n'est pas là pour donner raison à un tel ou un autre. Ensuite à travers les discussions en séparé on essaye de récolter les points communs. Puis on réunit les leaders des deux localités, surtout les jeunes et les leaders religieux. Ils viennent s'expliquer et nous on assiste dans la médiation pour être impartial.* » En particulier, SABATI explique : « *A chaque fois, dans ces rencontres, on regarde qui est en train de changer d'avis, d'acquiescer, de dire « ah c'est vrai ». Ensuite on cherche à s'appuyer sur lui, car il pourra jouer un rôle clé, lui qui a été convaincu. Et aussi on cherche à identifier qui est influent. On fait attention aussi à n'oublier personne. Par exemple : les griots. Nous sommes allés les voir, leur donner de l'importance pour qu'ils se sentent reconnus et s'impliquent* ». Et cela porterait ses fruits, y compris concernant le cas d'Area 1 : « *A la fin de ces négociations d'une semaine, on a même obtenu le pardon des uns et des autres.* »

Pour autant toutes ces informations ne sont pas vérifiables, car non citées par les populations ni les autorités lors de questions ouvertes qui leur ont été posées concernant les acteurs qui permettent de pacifier les conflits. Mais comme évoqué ci-dessus, le conflit lié à Area 1 a été évité des discussions à plusieurs reprises, ce qui pourrait expliquer que le rôle de SABATI détaillé ci-dessus n'est pas été explicité par les populations.

Pour ces mêmes OSC les acteurs principaux qui peuvent apaiser sont d'abord **les sages**, puis la **ligue islamique** qui intervient lorsque l'intervention des sages ne fonctionne pas. Les **griots traditionnels** aideraient aussi à résoudre les problèmes. Ainsi, ces derniers, ajoutés aux autorités locales et préfectorales, associations de jeunes, leaders religieux, jeunes et tomboloma (police des mines artisanales) sont des personnes incontournables dans l'apaisement de ces conflits miniers, car très respectés. Les tomboloma notamment exigent des communautés qu'elles payent une amende en cas de conflit – ce qui permettrait de dissuader la résurgence de futurs conflits dans ces mines.

### C. Les acteurs des conflits miniers à Kouroussa/ Kiniero

**Dans la préfecture de Kouroussa, l'Etat et ses représentants paraissent également très souvent sollicités, et ce pour les conflits liés à l'exploitation artisanale, semi-industrielle ou industrielle.**

**Pour les conflits liés aux mines artisanales**, notamment autour de la possession des terres, les premiers interlocuteurs restent les sages et notables puisque ce sont eux qui connaissent mieux la délimitation des terres et qui est arrivé en premier sur les lieux. Le chef de district de Kiniero explique ainsi que « *Souvent l'Etat ne trouve pas de solutions. Les conflits sont mieux résolus par les doyens que par les autorités.* » Cependant, il apparaît que lorsqu'aucune solution ne parvient à être trouvée, l'Etat intervient comme

dernier arbitre, fermant la mine afin d'éviter tout affrontement violent. Le DPM explique ainsi : « *Nous cherchons toujours à réconcilier les gens, la paix, la quiétude, et la bonne collaboration dans la mesure du possible. Si ce n'est pas possible, si les négociations n'aboutissent pas, il faut arrêter la mine pour éviter les affrontements. Car si affrontements, les gens viennent avec des fusils, échangent des coups de feu et il y a mort d'hommes.* » Ainsi il y aurait au moment de l'étude 3 mines artisanales fermées dans la préfecture de Kouroussa, contre environ 3 ouvertes. L'échec de la médiation a ainsi de graves retombées économiques sur ces communautés, l'orpaillage artisanal étant interrompu.

**Les exemples de gestion des conflits de Djoukoulouma et celui entre Balato et Gurilan sont édifiants pour comprendre la réaction et l'implication des différents acteurs dans ces conflits (rôle positif, ambivalent ou négatif).**

Concernant les conflits entre paysans / communautés, chaque fois il y a des négociations mais qui n'aboutissent pas. Ces négociations impliquent les sous-préfets, les maires, les chefs de districts, les sages, les jeunes médiateurs/griots, le doyen. Mais selon le DPM et les médiateurs : « *Ca n'aboutit pas car chacun tire la couverture de son côté, pour son intérêt.* » Selon eux, même pour les sages c'est difficile de savoir la limite des terres : « *Lorsqu'il n'y a pas de découpage administratif, chacun dit : mon grand-père avait cultivé ici... Mais ce n'est pas une preuve acceptable, surtout si administrativement, c'est dans l'autre localité que la sienne.* »

Un des chefs de districts de Kiniero explique ainsi que pour le conflit Guirilan-Balato, les doyens ne trouvant pas de solution en faisant intervenir les différents villages alentours pour comprendre à qui appartenait la terre en premier, l'un des deux villages ont envoyé le cas à la justice. « *Mais la justice a renvoyé a renvoyé le cas, disant que la notabilité n'a qu'à s'en occuper. La notabilité est intervenue, avec la CRD et les autorités sous-prélectorales. Les griots ont aussi agi, visitant les villages pour apaiser. Mais ils n'ont pas pu trouver une solution.* » Montrant que face à des conflits fonciers, où se contredisent droit foncier coutumier et droit légal, la justice préfère se décharger de ces cas, sans que pour autant les doyens et griots ne parviennent nécessairement à les résoudre.

**Les griots** expliquent ainsi leur méthode d'intervention face à ce type de conflits liés à la terre : « *On rencontre un village, puis l'autre, et ensuite on peut réunir les deux pour trouver un accord. On les sensibilise d'abord à l'histoire de la terre et on insiste sur la position et le rôle de chacun. Par exemple, on rappelle que le petit frère doit se soumettre à son grand frère. Notre rôle est vraiment de calmer le feu, d'apaiser les situations. D'empêcher que cela s'envenime* ». Si le griot interrogé n'évoque pas de difficultés à jouer ce rôle « nous sommes nous sommes nés ainsi, pour jouer ce rôle », la position se transmettant de père en fils, le nombre de conflits restés non résolus semble aller dans le sens contraire. Tous les informateurs s'accordent par contre à dire que les griots sont importants dans le processus de négociations et sont des acteurs pacificateurs. Selon une OSC, les griots sont des acteurs à impliquer dans la résolution et prévention de ces conflits car ils facilitent les rencontres, et vulgarisent le contenu. Ils sont aussi souvent des orpailleurs donc connaissent très bien la situation.

Le groupe de médiateurs constitués également principalement de jeunes griots explique davantage leur rôle en tant que jeunes, griots et médiateurs ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent. Ce groupe, en phase de devenir une OSC au moment de la collecte de données, a pour rôle de gérer tous types de conflits (domaniaux autour de la riziculture, miniers, ethniques, ...). Il a été créé en 2011, à la demande de l'imam de Kouroussa pour faire face à un autre conflit de succession du doyen de Kouroussa, qui opposait Kouroussa Haut et Kouroussa Bas, chacun voulant leur propre doyen. L'imam a encouragé l'initiative face à cette querelle entre doyens : si les sages ne s'entendent pas, alors les jeunes doivent intervenir pour apaiser la situation.

Selon le DPM, qui entretient de très bonnes relations de collaboration avec ces jeunes, la majorité des médiateurs sont à Kouroussa mais de par leurs relations, ils ont des informateurs et représentants dans la plupart des villages, se déplaçant à leurs propres frais. Tous comme les griots adultes, ils « *vont écouter les uns, puis les autres, comprendre comment chacun a obtenu la terre et ensuite ils rendent*

*compte aux autorités puis les autorités les réunissent tous pour voir s'il y a un consensus ». Dans les négociations, les jeunes médiateurs disent s'adresser notamment aux Tomboloma, sorte de police traditionnelle des mines artisanales: « Pour résoudre le conflit entre deux villages, on a essayé de gérer en faisant en sorte que chaque village donne 5 tomboloma. On compose un groupe de Tomboloma. Les deux postes très importants dans les négociations sont le propriétaire de la mine (celui qui a découvert la mine d'or) et le chef tomboloma, en quelque sorte l'adjoint du propriétaire. Mais le problème c'est que chaque village veut que le chef tomboloma vienne de son village. Car il a des avantages : il tirera des revenus de tous les puits d'or qui donnent, c'est pour ça que les gens se battent. Chaque semaine aussi, le tomboloma va distribuer des 5000 GNF. Donc là aussi cela peut créer un conflit. »*

Concernant les arguments utilisés dans les négociations, les jeunes médiateurs citent notamment le mariage qui constituerait un point fort pour négocier. En effet il y a eu de multiples mariages, entre villages. Avec le conflit entre Bala et Wassaya, les femmes venant de l'autre village ont été renvoyées chez elles, et les enfants se sont retrouvés de part et d'autre des villages. Il explique que les griots rappellent ces liens de familles pour concilier les gens : « Par exemple, un des morts autour de Djoukoulouma était de Bala, mais sa mère est de Wassaya, et ce sont les gens de Wassaya qui l'ont tué. Donc la mort appartient aux deux villages. Nous griots et paroliers on leur dit: tu as tué ton fils (...) mais qu'est ce qui a amené ça ? c'est la richesse. Il y a trois éléments importants traditionnellement dans le royaume du Mandingue: la richesse (l'or), les enfants, les femmes. Alors on leur dit : 'vous avez perdu vos femmes, vos enfants/ neveux, vous allez perdre l'or ? si l'Etat vient, vous allez perdre tout, est-ce que vous pouvez accepter ça ? Donc il vaut mieux que vous partagiez cette richesse, que les femmes repartent chez leurs maris'. Ca aussi ca les touche vraiment. »

Ces médiateurs utilisent aussi la tradition, tentant de rassembler les gens en les réunissant autour des tombes de leurs parents communs par exemple, priant ensemble et tuant un bœuf pour ensuite discuter tous ensemble.

Cependant la méthode ne paraît pas porter ses fruits, comme le disent eux-mêmes les jeunes médiateurs : « Je n'ai jamais vu de succès jusqu'à maintenant, surtout pour les conflits autour de mines artisanales. Parfois, mais seulement parfois, cela fonctionne pour les conflits domaniaux agriculture – agriculture. » Les médiateurs acquiescent : « Après les avoir écoutés, lorsqu'on leur demande de céder, ils répondent : non ! même par la mort ! C'est la même chose des deux côtés du conflit. » Selon le DPM « Les médiateurs jouent leur rôle pleinement mais personne ne veut lâcher et finalement on ferme la mine pour éviter l'affrontement. »

C'est ce qu'il s'est passé en 2009, après les affrontements, à Djoukoulouma. Finalement la mine a été reprise en 2014, faisant suite à une décision gouvernementale laissant un village frustré : « Maintenant la mine revient à l'autorité. Le préfet est propriétaire de la mine, les médiateurs, le directeur de la jeunesse, directeur des mines, et toutes autorités confondues gèrent ensemble avec les tomboloma de la bas avec le village de Wassaya, qui a accepté de collaborer avec les autorités. Les autres ont été écartés (Bala). C'est une décision gouvernementale/ préfectorale, donc les gens ont accepté mais avec frustrations. »

Un autre facteur, selon ces médiateurs, est de laisser passer un peu de temps, pour que les gens observent ce qu'ils perdent lorsque la mine est fermée : « La mine permet par exemple d'accéder à deux ou trois femmes, de construire, alors que l'agriculture a échoué là-dedans. Et puis les étrangers aussi rapportent au village, parce qu'ils payent leur hébergement dans les cases, ils ramènent des choses, ils achètent les plats des femmes, les taxis motos fonctionnent, ... ca rapporte au village. Donc en fermant la mine, peut-être que les gens vont s'accepter (en comprenant tout ce qu'ils perdent). (...) c'est un peu le cas de Djoukoulouma. Car aujourd'hui Bala revient. Les doyens ne s'entendent toujours pas. Mais les femmes et les enfants viennent exploiter, travailler. »

Enfin les griots s'appuient sur la charte du Mandingue, bien que celle-ci joue un rôle positif et négatif. En effet, les médiateurs expliquent que son article 2 stipule : « l'étranger est le bienvenu, il est plus que

*toi chez toi. Donc vous devez lui donner la terre pour qu'il fasse l'agriculture et l'élevage, vous devez aussi l'aider à se marier pour qu'il s'installe. Mais la terre qu'on donne à l'étranger c'est la surface qui lui appartient, mais pas la terre en profondeur. Donc dès qu'un étranger trouve de l'or sur la terre qu'il exploite, alors ça ne lui appartient pas – c'est la source du conflit. Et cette charte on ne peut plus la modifier, elle date de 1236. »* Face à cela, les médiateurs rappellent que la charte préconise d'éviter les conflits, et appellent à la pitié et à la raison des populations : *« cet étranger a quitté ses siens, il est venu chez toi, peut-être c'est un conflit qu'il a fui, pourquoi ne pas avoir pitié de lui ? Il a fait peut-être près de 100 ans ou plus sur ces terres, il va aller où ? comment retrouver les traces de ses descendants ? Des fois, ça date des années 1300 et quelques ! Comment on peut dire à des gens de partir ? »* Mais à lui de conclure, que souvent les gens ne n'entendent pas ces arguments.

Si les tomboloma peuvent être pris dans des conflits d'intérêts lorsque le conflit minier oppose deux villages, les **Tomboloma** sont souvent cités comme personnes très respectées des communautés, capables de prévenir ou arrêter un conflit dans les mines artisanales et semi-artisanales au sein d'un même village. Un expert des questions minières explique : *« les tomboloma ont pour rôle d'assurer la sécurité, résoudre les conflits dans l'exploitation artisanale. C'est une structure traditionnelle, non fixe, qui est formée à chaque fois qu'une nouvelle zone est trouvée. Elle est très bien conçue, ça marche bien car elle est bien organisée et écoutée. Il n'y a pas de problèmes avec eux au sein des communautés car lorsqu'un site est découvert, un quota lié à l'exploitation est versé, une partie des revenus tombe dans la caisse de la communauté, ce qui les aide par exemple à rénover les écoles, etc »*. Ils sont également appréciés des autorités, car comme l'explique le chef de district de Kiniero : *« ils sont dans les mines. Ils ont les informations qu'ils remontent aux autorités. Aussi quand on trouve une solution, ils interviennent et convainquent les orpailleurs. Ils sont plus écoutés que les autorités. »* Un Tomboloma confirme : *« le seul conflit devant lequel on avoue notre incapacité de résoudre est celui concernant la paternité de la terre à exploiter. Sinon tous les autres, nous les maîtrisons et nous les solutionnons à l'intérieur de la zone minière. »* Ce serait donc des personnes sur lesquelles appuyer toute intervention, car c'est une structure traditionnelle établie et respectée, et qui ont des connaissances multiples dans le secteur. A noter cependant que l'approche de gestion et prévention de conflits des Tomboloma n'est pas sans violence : pour exemple, le système punitif mis en place pour faire face aux cas de vols de minerais, abandons des enfants dans les mines, bagarres entre orpailleurs. Chaque cas est puni d'au moins 10 coups de fouets.

En ce qui concerne **l'intervention étatique**, il existe à Kouroussa également **une grande défiance des populations envers les autorités préfectorales**, ce qui pourrait expliquer également la sollicitation fréquente d'acteurs étatiques au niveau de la région ou nation. Un haut cadre du gouvernorat de Kankan explique que *« les communautés / riverains des riverains des sociétés sont tentés de venir directement vers le gouvernorat plutôt que de passer par la préfecture. Parce qu'ils pensent que les autorités préfectorales sont contre eux. »* Ces propos sont confirmés à travers plusieurs exemples donnés par les différents groupes interviewés. La défiance serait liée notamment à une mauvaise gestion du Fond de Développement Local par le CPD de Kouroussa, dont le préfet était à la tête : *« Il recevait directement l'argent. Tout passait dans sa poche, rien n'était fait réellement. Nous [OSC] avons fait du plaidoyer pour dire que si préfet ou sous-préfet à la tête, il y aura toujours des problèmes de détournement ou conflit d'intérêt. »*

Cette même OSC dénonce des abus de pouvoir et un manque de collaboration du préfet lors d'activités mises en œuvre dans le secteur, empêchant des relations de confiance entre OSC, populations et autorités préfectorales : *« Le sujet est très sensible. (...) de Djekoudoumba, au moment très chaud, nous avons réussi à force de temps et de sensibilisation à rassembler les personnes en conflit pour un atelier à Kouroussa autour de la gestion des conflits. Nous leur avons promis qu'ils ne risquaient rien lors de ce cet atelier. Le préfet est arrivé, nous a dit : 'ah enfin, je les retrouve. Je cherchais ces gens depuis un moment, finissez votre atelier et je vais tous les arrêter'. Nous l'avons prévenu qu'il ne pouvait pas faire ça, c'était le fruit de longues négociations et sensibilisations, il ne pouvait pas simplement venir et les*

*arrêter. Il en allait aussi de la confiance que les populations nous avait accordé. Heureusement il a accepté et a mis encore un mois pour les retrouver de nouveau. »*

Difficile pour autant de savoir si cette défiance concerne toutes les autorités préfectorales, ou en particulier la personne de ce précédent préfet. Toujours est-il les relations entre populations et le préfet de Kouroussa, ainsi qu'avec le sous-préfet de Kiniero étaient tendues au moment de la collecte de données : le préfet venait d'être destitué. Plusieurs raisons sont évoquées : une affaire où la population s'est révoltée avec violence, en immolant des prisonniers de crainte que justice ne soit faite ; une affaire où le préfet aurait été corrompu avec 5 kgs d'or. Le sous-préfet de Kiniero avait également fui sa localité, liée à un mécontentement de la population sans qu'une raison claire ne puisse être donnée par les populations interrogées, le sujet paraissant très sensible encore.

**Etant donné que plusieurs conflits ne se résolvent pas avec l'intervention des autorités préfectorales, des autorités étatiques sont souvent sollicitées.** C'est ainsi d'ailleurs qu'une solution a été trouvée, bien que jugée injuste par un camp et donc susceptible d'être non durable, pour le cas de Wassaya et Bala, lors d'une rencontre à Kouroussa où « le ministère de l'administration est venu et a pesé son poids ». **Des interventions suivies, respectées par obligation mais souvent jugées injustes, laissant des frustrations pouvant déboucher sur des violences.** Comme le cas de la répartition de la taxe de la SEMAFO, où le chef de district explique que la décision gouvernementale est une des causes des violences qui ont émergées : *« Le ministre de la décentralisation est venu vers la fin du régime de Conté en 2009, il a dit que la répartition de la taxe n'est pas juste. C'est à ce moment là qu'il y a eu 50% de la taxe pour Kiniero, et 50% pour les 10 autres sous-préfectures de Kouroussa. Mais un village a réclamé et tous les villages de la sous-préfecture se sont regroupés pour soutenir Wassaya. Les chasseurs se sont impliqués, ils ont bien planifié leur attaque sur les orpailleurs. Il y a eu 2 morts et des blessés. L'Etat est intervenu mais cela n'a pas porté ses fruits, seulement la grande rencontre à Kouroussa a été organisée, ce qui a permis de forcer les gens à travailler. »*

**Le rôle des confréries traditionnelles des ressources naturelles** (chasseurs, pêche, ...) paraît ambivalent dans la prévention et gestion des conflits miniers. Un chef de district dit par exemple craindre les chasseurs, qui gardent les terres, détiennent des armes et peuvent facilement envenimer la situation selon lui : *« lorsque les autorités communales vont déloger les gens de la plaine, on s'assure qu'il n'y ait pas de chasseurs qui garderont les terres car ça peut éclater sinon »*. Cependant, il déclare les inviter lors de la résolution des conflits, lorsqu'ils sensibilisent les gens à éviter l'affrontement. Selon une OSC de Kouroussa, il est en effet très nécessaire d'impliquer ces confréries car *« l'activité minière touche fortement leurs activités et ils ont un grand rôle à jouer dans la prévention et résolution de ces conflits vu leur influence. Ils sont aussi très touchés par la dégradation de l'environnement »*.

Le rôle des **ressortissants de la communauté** apparaît également ambivalent, mais tous ceux qui les mentionnent s'accordent à dire qu'ils sont influents. Selon une OSC nationale, quel que soit le rôle des ressortissants, positif ou négatif, les communautés leur font énormément confiance, car les ressortissants sont vus comme des guides, des personnes éduquées, qui sont au courant des informations et sont à même de prendre les décisions adéquates. Leur rôle est ambivalent cependant puisqu'ils n'ont pas toujours une bonne connaissance du code minier, et peuvent profiter de cette influence pour propager des rumeurs. Pour le DPM, les ressortissants enveniment les conflits : *« Lorsqu'on convainc les gens ici, ils téléphonent aux ressortissants, ce qui diminue notre influence car les ressortissants les convainquent généralement du contraire. Par exemple, les ressortissants parfois leur disent de ne pas accepter les préfets, mais parfois à tort, sans preuves. Ils leur disent : « n'acceptez pas, sauf la mort. Quand vous allez tous mourir après ça se fera, sinon n'acceptez jamais »*. *Par exemple le préfet a été chassé là. Et tous ça ce sont les ressortissants qui appellent et disent de se soulever. Mais nous on leur dit que nous sommes ici [à leurs côtés], pas les ressortissants.* » Pourtant une OSC évoque au contraire que les ressortissants peuvent aider. Selon elle, cela arrive souvent qu'ils forment une délégation et viennent résoudre un conflit : *« le plus souvent leur influence est positive. Ils sont très écoutés »*.

**Tous s'accordent également à dire que les jeunes ont un rôle influent dans ces conflits, avec un potentiel positif.** Un chef de district explique ainsi que les jeunes sont plus influents car ce sont eux sur le terrain ; selon lui les plus qualifiés sensibilisent les autres jeunes. Mais comme le révèle une ONG, ce sont également ceux qui peuvent mener un soulèvement violent. Ce que confirme un organisateur de la jeunesse, membre du bureau de la jeunesse de Kiniero : *« la jeunesse est toujours à la base de la violence. Alors on sensibilise nos camarades, pour qu'ils ne se battent pas, on leur dit que nous sommes des frères, des guinéens »*. Outre ce rôle pour prévenir les conflits violents entre communautés liés à l'exploitation artisanale, certains jeunes s'impliquent aussi en tant que volontaires pour sécuriser le matériel laissé par la SEMAFO sur leur site, assistant ainsi l'Etat. A Kiniero, la collaboration apparaît effective entre ce bureau de la jeunesse et les autorités : *« on est en général invités aux réunions au niveau de la mairie et sous-préfecture pour pouvoir informer ensuite le reste de la jeunesse (...) Lorsqu'une autorité a besoin de nous, on fait tout pour eux. C'est pareil lorsque les jeunes veulent faire remonter quelque chose au niveau des autorités. C'est comme ça qu'on s'assure avoir la confiance des 2 côtés. »* Selon ce représentant des jeunes, l'autre facteur favorisant la crédibilité et la confiance qu'on leur porte en tant que bureau de la jeunesse, c'est le fait qu'ils aient été nommés par la population selon plusieurs critères.

Enfin les interventions des **ONG/OSC** sont à Kouroussa également peu connues. Le DPM et les médiateurs déclarent ne pas connaître celles qui travaillent dans le secteur. Pourtant plusieurs actions ont été mises en place, notamment par l'Association Guinéenne pour la Transparence, contact national de Transparency International (TI) en Guinée. A travers un projet passé avec ITI, l'AGT dit avoir mis en place une structure pour suivre le fond alloué par la société, et ensuite communiquer à la communauté sur les montants de ce fond. Mais des difficultés ont été éprouvées pour mettre en place cela : *« ni la société minière ni les autorités ne nous appréciaient, ils nous compliquaient sérieusement la tâche et étaient contre cette initiative car on risquait de divulguer plusieurs de leurs magouilles. A la fin du projet, la structure n'a pas tenu »*. A travers un projet du PROJEG, l'AGT a procédé à la sensibilisation du code minier, des droits fonciers, en langues ; et a mis en place un comité de prévention et gestion de conflits représentatif de chaque structure (les jeunes, les sages, les Tomboloma, les élus locaux,...). L'innovation était de mettre directement ensemble tous ces acteurs avec les Tomboloma. Mais là aussi, l'AGT s'est heurtée à des difficultés : *« les Tomboloma n'ont pas apprécié qu'on double leur structure de gestion et prévention des conflits (ou sorte de police), ils ont cru que c'était contre leur propre intérêt. Ils avaient des représentants mais eux voulaient que tous leurs membres gèrent ces problèmes. Même si le comité était efficace, car inclusif, il aurait fallu un projet de 2-3 ans min pour réellement implanter ces nouveaux comités. Donc lorsque projet fini, les gens ont dû s'écraser de nouveau devant les Tomboloma »*. De manière générale, il est remarqué beaucoup de projets d'ONG courts dans la région pour la prévention et gestion de ces conflits, de divers bailleurs, qui n'ont pas vraiment d'impact du fait de leur durée de mise en œuvre (souvent 4-6 mois, maximum un an) ; des projets élaborés sans consultation à la base pour voir ce qui est fait, ce qui existe ; entraînant des doublons, à travers notamment la création permanente de de nouveaux comités de prévention et gestion de conflits. Or cela est problématique : par exemple, dès que le soutien financier s'arrête, le comité ne continue pas. L'autre problème, toujours selon cette ONG de Kouroussa, c'est qu' *« il y a plusieurs comités / structures de différents bailleurs avec différentes approches et au final les gens ne savent plus qui est compétent et à qui il faut se référer »*.

**En résumé**, comme le dit une OSC, *« les diviseurs sont à beaucoup de niveaux car ce sont eux qui ont intérêt à ne pas voir la situation changer. Chacun a son puits, donc il n'est pas neutre dans la médiation d'un conflit ou lorsqu'il tente de trouver une solution (il fait toujours attention à ce que cette solution ne lui soit pas non plus défavorable). »*

### 4.3. Pourquoi le conflit se produit-il ? – Les causes des conflits miniers

Plusieurs causes à l'émergence de conflits latents et ouverts sont évoquées, dont notamment : les frustrations de la population par rapport aux retombées sociales attendues de la société, surtout en termes de recrutement (basées sur des promesses ou des espoirs liés à un manque de connaissance des droits et devoirs de chacun et à l'expérience passée ou venant d'autres localités) ; le manque de connaissance des populations et des autorités du code minier; la non applicabilité du code minier, laissant chaque acteur agir comme il l'entend sans obligations légales à respecter les normes internationales ; le manque de respect des obligations étatiques par l'Etat et un possible manque de volonté de la société minière ; un contrat initial défavorisant les communautés ; le manque de confiance entre les acteurs lié à un manque de communication et de transparence et la mauvaise gestion des plaintes. Plusieurs liens existent entre ces causes, comme analysé ci-dessous :

#### A. Des attentes trop hautes et des retombées socio-économiques trop faibles créant des frustrations favorisant l'émergence de conflits violents...

A Lero, d'après les populations, il y a **très peu de retombées socioéconomiques positives** liés à la présence de l'exploitation minière dans leur localité. Les populations attendent principalement l'emploi des jeunes, comme démontré ci-haut dans les conflits latents, mais pas seulement : ils attendent également que leurs conditions de vie s'améliorent en termes de santé, éducation, accès à l'eau et l'électricité à travers des installations et constructions que la compagnie ferait en compensation de l'exploitation minière. Le respect et considérations sociales, telles que distribuer un vivre au moment d'un décès ou encore lors d'une fête importante, est également essentiel aux yeux de la population et manque cruellement actuellement. Ainsi les jeunes notent comme seules retombées positives la création d'une maison de jeunes et la construction de quelques forages par la SMD. Cependant, ces retombées ne sont pas évoquées ni par les notables ni par les femmes.

Les autorités locales et préfectorales, bien qu'également majoritairement critiques quant aux retombées socioéconomiques, en évoquent davantage : les autorités locales de Siguirini s'accordent ainsi à dire qu'il y a **un renforcement et une promotion de l'éducation** par la société, à travers : la prise en charge du transport des élèves, l'intervention dans la construction d'une école et le recensement de 70 enseignants pour les villages affectés par les zones minières. Une autorité locale ajoute également que la société aide à faire le reprofilage des routes. Ce qui confirme les dires d'une autorité préfectorale : *« les taxes superficières payées par les sociétés servent aux communautés selon les besoins définis. Siguirini et Kintinian sont toujours les plus touchées par ces actions (car les plus touchées par l'exploitation) »*. Cependant, ces retombées ne sont pas évoquées par les populations, et sont même **contredites**. Les jeunes disent ainsi que *« à part les quelques forages, il n'y a pratiquement aucun investissement de la société à Lero : pas d'école, pas de centre de santé, ... »*. Les notables quant à eux déclarent : *« Ici il n'y a pas d'eau, pas d'électricité, pas de route, pas d'infrastructures. Toutes les routes autour sont mauvaises. »*

**Ces contradictions entre population et autorités** pourraient être liées à plusieurs facteurs, qui restent des hypothèses :

- tandis que les populations perçoivent uniquement les retombées au niveau de leur localité de Lero, les autorités les considèrent à un degré légèrement supérieur concernant tout Siguirini. Cependant, comme nous n'avons pas collecté des données auprès des populations vivant dans d'autres villages que Lero dans la sous-préfecture de Siguirini, il n'est pas vérifiable s'il y a effectivement plus de retombées dans d'autres villages ;
- de potentielles stratégies et intérêts différents des acteurs par rapport à notre étude : comme mentionné ci-dessous, les autorités reconnaissent que la SMD paye sa taxe superficière de 0,2% à la préfecture de Siguiri. Il n'est donc pas concevable qu'il n'y ait aucune retombée sociale en termes de contribution au

développement local, ou alors cela révélerait directement une mauvaise gestion de cette taxe et la corruption au niveau des autorités. De leur côté, les populations peuvent avoir des attentes quant à cette étude, et davantage accentuer les manquements de la société en espérant que nous puissions faire améliorer leurs conditions de vie.

**Les frustrations de la population paraissent liées à plusieurs facteurs clés :** (1) un manque de transparence et de communication de la SMD et des autorités envers la population tant au niveau de la gestion de plaintes, qu'au niveau du paiement des taxes puis de la gestion de ces revenus ; (2) des espoirs de la population liées à un manque de connaissances du code minier quant à leurs droits et devoirs, ceux de la société et de l'Etat et ses collectivités; (3) l'absence d'obligations légales de respecter les normes internationales, laissant chaque société décider de sa politique envers les communautés (or les communautés comparent leur situation par rapport aux autres localités et à leur expérience passée).

### **(1) Un manque de communication et de transparence et des conflits d'intérêts, renforçant la méfiance entre les parties prenantes**

A Lero, les autorités reconnaissent que la SMD paye sa taxe obligatoire superficière de 0,2% de son CA à la préfecture de Siguiri. Une autorité préfectorale dit ainsi que : « *La convention de développement local existe : 0,2% du CA de chaque société est reversé à Siguiri et 0,2% à Dinguiraye, pour la taxe superficière. Ces taxes sont versées au CPDS<sup>8</sup>* ».

Cependant, les populations disent ne pas savoir si les taxes sont payées et à quoi elles servent, comme l'expliquent les femmes de Lero : « *Peut-être que la société fait des gestes, paye des taxes mais nous on ne reçoit rien, on n'est pas au courant* ». Il y aurait donc un réel manque de transparence et de communication autour de la génération des revenus de l'exploitation minière et la gestion des revenus, peut-être consciemment de la part de la société et/ou autorités afin que la population ne puisse contrôler ce qu'il en advient, et/ou peut-être par manque de moyens et outils de communication.

Ce problème de communication et transparence est aussi un accélérateur clé des frustrations et de la méfiance des populations envers la société concernant la tenue effective de leurs promesses (compensations, dédommagements, ...) et la gestion effective des plaintes. N'en recevant souvent aucune suite, les populations se braquent, pensant que rien n'advient quant à la gestion de ces plaintes et réalisation des promesses. Les jeunes en donnent un exemple : « *il y avait des champs avant, la SMD les a achetés et en contrepartie elle doit faire des constructions comme l'adduction d'eau mais cela tarde à voir le jour. La SMD tarde aussi à faire les dédommagements aux propriétaires des terres* ». Les femmes évoquent quant à elles une autre promesse jusque-là non tenue : « *La SMD avait promis le courant mais ce n'est toujours pas fait*. » Suite à ce manque de communication et de suivi la société apparaît de moins en moins crédible à aux yeux de la population. Un autre exemple, sur lequel tous s'accordent, des autorités locales aux populations, concerne le paiement des taxes de poussière, comme compensation à l'augmentation de la poussière affectant l'environnement et la santé des habitants. Les jeunes évoquent ainsi que les « *primes de poussière sont données mais on ne les voit pas. Elles sont gérées par les collectivités locales* ». Une autorité locale doute même que ces taxes soient données, montrant qu'au sein même des représentants de l'Etat il y a un manque de transparence autour de cette gestion.

**A Kinitinian, là aussi le manque d'informations est souvent à la base de frustrations, qui peuvent entraîner des violences,** comme l'expliquent les jeunes : « *Souvent on manque d'informations sur ce qui est en train d'être fait. Il y a très peu de remontées d'informations car les intermédiaires, les délégués de la communauté ne viennent pas informer à la base sur l'évolution du dossier. S'ils le font c'est à la dernière minute et seulement à certains. Cela crée des frustrations et cela peut dégénérer* ».

**Le manque de communication favorise la désinformation et la circulation de rumeurs,** comme l'explique un expert ayant travaillé au sein d'un cabinet de conseil à la SAG : « *le problème*

<sup>8</sup> Comité préfectoral de Développement de Siguiri

*fondamental c'est le manque de communication. Nous avons réalisé un plan de communication dernièrement, mais avant il n'existait pas de plan de communication sociale, ni pour gérer les rumeurs, ... Ce plan a été fait avec la communauté et la SAG, mais il n'est pas bien mis en place par la société. Les recommandations ne sont pas respectées. »* Un cas précis de désinformation est évoqué par les femmes : *« Notre principale préoccupation c'est le risque de délocalisation de toute la communauté. Il y a beaucoup d'informations qui circulent, c'est difficile de savoir ce qui est vrai et faux. C'est un village qui vient de nos ancêtres, il n'est pas possible de tous partir. On ne sait pas qui doit partir et quelles familles seront localisées là-bas. Aucune information officielle. On entend parler seulement. »* La circulation d'informations contradictoires et de rumeurs est encore plus présente parmi les habitants de la zone Area 1, comme l'explique une résidente : *« Mon fils gère notre contrat de relocalisation Area 1. Mais moi j'entends beaucoup de versions différentes : la SAG va tout compenser ; puis la SAG va compenser par un bâtiment à moitié fini sur la nouvelle zone si notre maison est à moitié construite actuellement... Ces infos sont très différentes d'un jour à l'autre, alors on ne sait plus »*. Ces informations contradictoires s'expliquent non seulement par le manque de communication clair de la SAG et autorités, certaines personnes se plaignant d'obtenir des informations différentes à chaque fois de la part des agents RC, mais aussi de la diversité des sources, pouvant expressément ou non diffuser des informations fausses liés aux différents conflits d'intérêts dans le dossier de relocalisation.

**Le manque de participation de certaines catégories de la population (à peine représentées) dans les processus de décision est aussi un facteur important de cette désinformation.** Cela entraîne notamment un manque de connaissance des conventions entre sociétés et communautés. Les femmes expliquent ainsi : *« Il y a des papiers, des accords entre la communauté et la SAG mais ça doit être au bureau du district, mairie, sous-préfecture mais on n'est pas associées. On ne sait pas si l'argent est versé. Seulement on voit les infrastructures – on sait ce qui est visible. »* Plusieurs hommes disent également ne pas connaître ces conventions, et juger des retombées de la SAG seulement lorsqu'ils voient les réalisations physiques de cette dernière : Le recrutement de 75 personnes ; des canaux d'évacuation ; la mosquée.

Comme à Lero, ce manque de suivi et connaissances des conventions entraîne suspicion, justifiée ou non, sur le paiement des taxes par les sociétés et la gestion des revenus par les communes. Un homme explique ainsi la création du Comité Préfectoral de Développement de Siguri, créé en 1998 à l'arrivée de la SAG mais regrette que les fonds ne soient pas gérés par les natifs du village. Ainsi selon lui, *« Ces fonds ne sont pas alloués de manière rationnelle. On ne peut pas en bénéficier car c'est pour toute la préfecture. »* Selon les hommes, la taxe liée à la Convention de Développement Local génère entre 30 et 36 millions GNF, qui doivent être gérés par trois communes ensemble dont Siguri et Kintinian. Ce montant est par ailleurs contredit par une OSC, qui affirme que Siguri obtient 0,2% du CA de la SMD et 0,4% du CA de la SAG, ce qui aurait représenté 30 milliards de GNF pour le CPDS en 2014.

Mais depuis 2014, le fond est bloqué pour deux raisons principales liées : lors du forum de Développement de Siguri du CPDS en 2014, un problème de mauvaise gestion a été révélé. Une OSC confirme cela en faisant remarquer qu'avec 30 milliards de GNF, le CPDS a fait quelques actions/travaux mais il y a eu une surfacturation de chaque action. De plus Kintinian a demandé le versement de 50% de la taxe au compte de la communauté de Kintinian et non à la préfecture, à cause de ces problèmes de gestion mais aussi car elle a le sentiment d'être le plus affecté par l'exploitation (environnement et pour le développement local). Faute d'accord trouvé, la situation reste bloquée ; certains affirment que du coup la SAG ne paye plus la taxe, en attendant l'accord; d'autres qu'elle paye mais que l'argent n'est ensuite pas débloqué au niveau du CPDS car non fonctionnel.

**Cette mauvaise gestion des revenus et ces conflits d'intérêt, à la base de ce conflit entre représentants de l'Etat et communes/ communautés, est un autre exemple de la perte d'opportunités et de gains issus de l'exploitation minière pour le développement des communautés suite à l'absence de négociations efficaces et d'accords entre parties prenantes qui pourraient tous y gagner.**

C'est ce que note également un cadre chargé des Relations Communautaires, Santé et Environnement : « *il y a un vrai problème gouvernance. C'est lié à un manque de capacités des représentants de l'Etat – capacités techniques, notamment des personnels de la Direction Générale des Mines, nous faisant davantage gérer directement avec le préfet et autres autorités ; et un manque de légitimité, surtout pour les élus locaux* ».

**A Kouroussa**, les associations de jeunes et le DPM insistent sur le manque de retombées de l'exploitation, provoquant l'hostilité des populations envers l'Etat et ses représentants : « *Les citoyens sont un peu hostiles à l'Etat car ils ne voient pas les retombées (en hôpitaux, écoles, forages... ) donc ils ont tendance à refuser toutes les solutions de l'Etat et du préfet. Ils ont beaucoup de frustrations, ils ressentent de l'hostilité. Ils peuvent même destituer un préfet ou un sous-préfet.* » **Ce manque de retombées, notamment en termes de respect des droits des populations, est fortement associé aux conflits d'intérêts qui existent autour de l'exploitation** : selon eux, la corruption et l'intérêt de chaque autorité (au niveau préfectoral mais aussi étatique) dans l'exploitation sont à la base du manque de respect des règles encadrant normalement l'exploitation. Une OSC donne ainsi un exemple: « *Le directeur des eaux et forêts accorde à tout va les permis à couper les arbres et ne vérifie pas ensuite si ce sont en effet ces superficies qui ont été coupées. Lui-même n'a pas intérêt à un respect trop strict de cette règle car il a lui-même un puits et ne respecte pas cela* ». **Ces conflits d'intérêts déclenchent les conflits mais obstruent aussi leur résolution, comme l'explique cette OSC** : « *Chacun a son puits, donc il n'est pas neutre dans la médiation d'un conflit ou lorsqu'il tente de trouver une solution (cherchant toujours à ce que cette solution ne lui soit pas défavorable).* »

## **(2) Un manque de connaissance des droits et responsabilités de chaque partie prenante :**

Il y a tout d'abord un manque de connaissances généralisées de la convention initiale entre la compagnie et l'Etat. Les jeunes de Lero expliquent : « *On ne sait pas comment les premières négociations ont été faites. (...) Mais on est tout de même informés que lorsque la société venait d'arriver, beaucoup de promesses ont été faites mais elles ne sont toujours pas respectées* ». Les notables et les femmes ne connaissent pas non plus ni le contenu des conventions de bases, ni du code minier : « *le code minier on en a entendu parler, mais on ne connaît pas le contenu. (...) On sait aussi qu'il y a des documents de base qui existent, mais on n'est pas du tout informé sur ce qui est dedans* ». Les autorités locales n'apparaissent pas beaucoup plus informées.

**De manière concrète, cela entraîne une méconnaissance des droits et devoirs des communautés, autorités et compagnies tout au long du processus d'exploitation.** Interrogés à propos de la procédure qu'une entreprise doit suivre pour acquérir un terrain détenu par un habitant, les jeunes de Lero disent ne pas connaître le cadre légal, et que personne ne le respecte par conflits d'intérêts : « *on ne sait pas car même ceux qui viennent [intermédiaires des relations communautaires] font monter les négociations pour avoir leur part* ». Par rapport à l'emploi, l'analyse des conflits latents montre également une très faible connaissance des obligations des entreprises, ce qui est également valable pour certaines autorités. Ainsi une autorité locale explique que concernant ces obligations, « *S'il y avait une bonne entente, la société devrait penser aux communautés. Car il y a dégradation de l'environnement et elle respire beaucoup de poussière, c'est très grave.* » Certaines autorités perçoivent donc l'emploi comme une compensation logique pour les retombées négatives engendrées par l'exploitation, sans se référer aux textes légaux.

**Ce manque d'informations est dû à un manque d'accessibilité physique des textes au sein des communautés et auprès des autorités, un manque de sensibilisation mais aussi un manque d'accessibilité intellectuelle de ces longs textes.**

Sur les trois autorités locales et préfectorales rencontrées pour la situation de Lero, deux mentionnent l'avoir, mais du fait de leurs propres efforts pour l'obtenir ; il n'aurait pas été officiellement distribué. Ainsi le maire de Siguirini mentionne : « *on nous a donné le guide ABA Roli à Conakry [lors de formation avec une ONG]. Cela inclue des standards internationaux qui doivent être utilisés entre la société et les communautés.* » Même lorsque les autorités ont les textes physiques de la convention et

du code, un autre problème se pose : l'accessibilité intellectuelle de ces textes volumineux, indigestes et utilisant des termes légaux compliqués. Parlant des retombées prévues dans la convention, une autorité locale reconnaît ses limites : *« mais je n'ai pas eu le temps de lire toute la convention pour connaître le tout »*.

**Le fait que le code minier ne soit pas distribué officiellement et non communiqué par l'Etat s'explique par la non applicabilité du code par manque de vote de textes de loi, et ce depuis sa finalisation en 2011.** Ainsi seul persiste l'ancien code minier, qui est dépassé, selon les termes d'une autorité préfectorale. Ainsi il déclare que *« on n'a pas été sensibilisés au nouveau code et on ne sait pas s'il sera appliqué. Ce n'est pas un outil utilisé. »*.

Ce manque de transparence renforce la méfiance des populations envers autorités et sociétés minières, qui perçoivent cette désinformation comme une volonté stratégique des sociétés minières et autorités afin que les populations ne puissent pas connaître et donc revendiquer leurs droits. Les femmes évoquent ainsi : *« Quand les documents viennent, ils les cachent, ils les mettent à la poubelle parce qu'on ne veut pas que la communauté sache. »*

**Cette désinformation entraîne une méfiance généralisée.** De manière générale, même sans connaissances des contenus des textes, les populations pensent que les conventions société-Etat et le code minier ne sont pas respectés et n'ont pas les outils pour savoir négocier justement avec la société les compensations. Un notable explique ainsi : *« La SMD a voulu de mon champ, j'ai voulu faire appliquer le code minier mais la SMD a refusé. J'avais un champ avec plus de 18000 plantes. On m'avait dit qu'on pouvait avoir un milliard, mais quand la SMD l'a fait évaluer, je n'ai eu que 150 000 000. »* Quant à l'emploi, les jeunes expliquent : *« Il y a eu beaucoup de documents signés sous la supervision de l'Etat mais aucun n'a été respecté. Le dernier en date s'accorde sur l'emploi de 200 personnes à Lero. Mais elles ont été licenciées peu de mois après »*. Selon d'autres répondants, ce n'était pas un licenciement mais la fin de leur contrat.

Sans connaissance et accès (physique et intellectuel) de ces textes, les populations s'appuient sur les ouïs dires, notamment concernant ce qu'il se passe dans d'autres localités ou avec d'autres compagnies, sans pour autant savoir si cela correspond aux textes légaux. Par exemple les notables expliquent : *« on ne connaît pas le contenu mais on sait que les populations qui hébergent la SAG sont beaucoup mieux loties que nous – il n'y a même pas de comparaison : en termes de traitement salarial : les travailleurs de la SAG sont mieux payés ; aussi les retombées communautaires sont meilleures. »* Il explique que ces informations ont été obtenues avec l'organisation d'une équipe de revendication syndicale qui a fait le tour des sociétés minières et a comparé. **Cela montre également que les populations sont à la quête d'informations sur leurs droits, sur comment cela se passe ailleurs et sur ce qu'ils peuvent tirer de l'exploitation industrielle dans leur communauté.**

**A Kintinian, la situation est identique. Les jeunes disent ainsi :** *« on ne sait même pas comment le code minier fonctionne. Peut-être que les autorités l'ont au siège à Conakry. Il paraît qu'il y a une distance de sécurité entre la communauté et la SAG prévue mais elle n'est pas respectée »*. Seule une connaissance générale peut être distinguée chez certains : *« une société doit participer au développement de la communauté. Ce n'est pas seulement l'Etat. Mais ils laissent la communauté à l'abandon. C'est écrit dans les textes, on ne peut pas extraire sans qu'il y ait des retombées pour la communauté. »* Cependant le contenu précis reste inconnu. Cette situation est la même au sein des autres catégories de la population interrogées, y compris les notables et les OSC de Siguiiri.

**Ce qui provoque aussi le manque de connaissances des droits et devoirs quant aux retombées socio-économiques attendues est la multiplication des conventions individuelles et communautaires, entraînant une certaine confusion au sein des populations.** Le sous-préfet de Kintinian en donne un exemple : *« Dans la convention initiale, un lieu de culte ne doit pas être affecté par l'exploitation de la SAG sauf si la population est consentante : cela a provoqué une nouvelle convention récemment entre eux et la société autour d'un puits sacré qui se trouvait sur une zone que la SAG veut exploiter. La population a cédé contre des soutiens forages, puits, ... il y a eu une convention à part »*. La SAG explique que cette multiplication de conventions est surtout liée à une méconnaissance du droit foncier par les populations : *« il y a une confusion de perceptions autour du problème foncier – terre de la SAG et terre des paysans. C'est l'autorité qui a attribué les terres. On ne peut pas agir »*.

*selon nos procédures car cela créerait des conflits majeurs. La logique ne fonctionne pas car sinon l'Etat dédommagerait par exemple pour Area 1. Car c'est l'Etat qui a cédé les terres. Mais on est obligé de faire des arrangements pour une cohabitation qui nous soit bénéfique.* » Cela entraîne une multiplication de conventions individuelles, rendant encore plus obscure la politique de compensation de la SAG auprès des communautés et surtout leurs droits et devoirs par rapport à la convention initiale.

A Kouroussa, il est également reconnu par la majorité des répondants qu'une des causes principales des conflits miniers est la méconnaissance des textes fonciers ainsi que des clauses entre la société et l'Etat. Un facteur additionnel est évoqué à maintes reprises : **L'incohérence entre le droit foncier coutumier et les dispositions légales formelles ne favorise pas la connaissance des populations quant à leurs droits fonciers.** Selon la société civile et le DPM de Kouroussa, les populations connaissent et appliquent surtout le droit traditionnel coutumier, qui est contraire au code minier actuel. La prédominance de l'application du droit traditionnel coutumier s'explique par des raisons politiques et historiques : *« Au temps de Sekou Touré, on disait : la terre appartient à l'Etat, seulement à l'Etat. Mais lorsque Conté est venu au pouvoir, il a responsabilisé les communautés et on a commencé à dire que la terre appartient aux communautés. Donc maintenant dès qu'il y a découverte d'or, les gens disent : c'est pour moi. »* Or dans le nouveau code minier, comme l'expliquent le DPM et la société civile, il est dit que la terre et ses composantes appartiennent à l'Etat, qui peut exploiter toute terre à des fins d'intérêts publics<sup>9</sup>. Cependant lié à l'histoire et la prédominance du droit coutumier, *« l'application fait défaut. Les gens sont habitués à l'ancienne méthode [la terre appartient aux communautés] »*. Cette incohérence légale et historique entre droit coutumier et droit moderne foncier explique la prolifération des conflits fonciers lors de la découverte d'une mine, à l'inverse de simples terres agricoles, comme l'explique un expert de la question parlant notamment de la situation à Sigouri : *« De façon traditionnelle, il n'y a pas de conflits domaniaux lorsqu'il n'y a pas de société minière, car traditionnellement ceux qui ont le pouvoir de céder la terre sont les premiers occupants et les terres se cèdent avec des kolas. Mais dès qu'il y a société, cela change les relations de pouvoir – les 'étrangers' ont aussi le pouvoir de céder la terre et d'obtenir une compensation de la société minière. (...) Sur les parcelles où il y a des lotissements c'est le droit moderne qui s'applique. »*

## **B. ... Et l'absence d'obligations légales de respecter les normes internationales, laissant chaque société décider de sa politique envers les communautés**

Le fait qu'il n'y ait pas de textes d'applications du code minier laisse libre chaque entreprise minière de respecter des normes éthiques et sociales, si ce n'est les obligations contractuelles avec l'Etat et/ou des bailleurs. Les contrats de la SMD et de la SAG ont été négociés il y a plusieurs dizaines d'années alors que depuis de grands efforts ont été fait avec par exemple les normes de la Société Financière Internationale (SFI), que toute société qui reçoit des financements de la Banque Mondiale doit respecter. **Ce manque de cadre légal fixe et harmonisé entraîne de grandes disparités de politique communautaire des sociétés minières selon les localités, selon les sociétés et au sein même des sociétés, lors d'un changement de direction par exemple comme ce fut le cas à Lero. Les populations comparent et cela entraîne de grandes frustrations, qui peuvent se matérialiser en revendications utilisant la violence.**

A Lero, toute catégorie de personnes interrogées compare la situation actuelle à la situation passée avec regrets. Les femmes déplorent ainsi l'ancien directeur, l'appelant par son nom et nous faisant ressentir que c'était devenu un familier, de par le respect des gestes sociaux de la communauté et des efforts pour aider les femmes de la localité : *« Lorsque l'ancien directeur était ici, John<sup>10</sup>, il avait pitié de la communauté car il savait que l'activité principale, c'est l'orpaillage artisanal. Donc il avait proposé*

<sup>9</sup> Ceci est confirmé dans le guide Mines et Communautés, qui a pour fin de vulgariser le code minier et foncier Guinéen : « Les métaux et minéraux qui regorgent le sous-sol de la République de Guinée appartiennent collectivement au peuple guinéen. L'Etat, agissant au nom du peuple, peut les extraire pour le bien national.»

<sup>10</sup> Le nom a été changé pour respecter l'anonymat.

*aux femmes d'exploiter certains minerais non propices à l'exploitation industrielle. Il prenait le gravier, le laissait en certains lieux déjà connus et prévus d'avance pour que les femmes lavent ça. Mais aujourd'hui, ils sont juste laissés abandonnés. C'est pour ça qu'on y va la nuit et ça provoque des accidents. Les bonnes pratiques ont cessé. »* Les notables appuient ces efforts qui étaient fait auparavant en expliquant : *« avant l'ancien directeur de la SMD avait formé les femmes en groupement pour balayer Lero. Le groupement recevait un peu d'argent pour ça et puis ça augmentait l'assainissement. Avec le changement de direction, nous les vieilles femmes qui balayaient, on a été laissées tombées. Avant on aidait beaucoup les femmes ici. A l'occasion de fêter, on envoyait de la nourriture, le lait. »*

D'autres gestes sociaux étaient particulièrement appréciés auparavant et fortement décriés maintenant, tel que le fait d'envoyer quelques employés et sages de la communauté au pèlerinage de la Mecque, et des initiatives au moment de la Tabaski. **Ces gestes sociaux ne sont pas anodins et participent fortement à la cohabitation pacifique entre société et population, la population se sentant davantage respectée et considérée.** Les notables déplorent ce qu'ils appellent une *« rupture dans les comportements de la SMD vis-à-vis de la communauté. Par exemple, avant, chaque année on prenait 2 à 3 personnes parmi les sages pour les envoyer à la Mecque. Et il y avait des initiatives au moment de la Tabaski. Mais maintenant la SMD a arrêté sans même communiquer »*. Ici aussi, le manque de communication favorise les frustrations des populations.

Les notables évoquent non seulement la détérioration des conditions de vie pour les communautés, mais aussi des employés : *« Au début c'était les anglais qui ont commencé ; et il y a 2-3 ans, ce sont les Russes qui sont venus. Avec leur venue, les conditions de vie se sont dégradées, non seulement pour les communautés hôtes mais aussi pour les travailleurs de l'usine qui souffrent. Aujourd'hui même si un travailleur de la SMD tombe malade, c'est tout un problème pour l'évacuer. Seulement s'il va très mal, on va le prendre en charge vers la capitale – on garde le malade très longtemps ici, lorsqu'il n'a plus de chances, on l'évacue. »* Sans prendre cette déclaration pour un fait, car non vérifiable, cela montre que les populations ont des perceptions très négatives sur la manière dont la société traite les gens, allant jusqu'à penser qu'ils les laissent mourir, feignant une évacuation quand il est trop tard pour apporter des soins, ce qui réduirait les coûts.

Les autorités confirment ce changement de comportements entre populations et société, autant au niveau local qu'au niveau préfectoral, esquisant quelques raisons. Une autorité locale à Siguirini explique ainsi : *« En fait au début la SMD a beaucoup fait pour le développement local. Mais ensuite il y a eu une récession économique et un changement de direction, cela a été un frein aux relations communautaires. »* Cependant, aujourd'hui, selon lui *« maintenant la production a augmenté, la société a quitté le rouge, donc elle nous a suggéré de les aider au développement communautaire (lieu de culte : grande mosquée de Lero, Eglise, ...) »*. Pour autant c'est la seule personne interrogée qui évoque cela, démontrant de nouveau un manque de communication et informations au sein des populations.

Une autre explication pour ces comportements différents d'une société à une autre ou au sein d'une même société est donnée par l'autorité préfectorale : *« la SAG fait plus que payer la taxe obligatoire. En fait dans chaque PGES, il y a des obligations et d'autres recommandées. Par exemple, par rapport à l'emploi, les infrastructures. La SAG respecte mieux que la SMD. On dirait que les Russes et les Chinois pensent que tout va à l'Etat [et rien ne va aux communautés] Une fois que leur taxe est payée, plus rien. On fait des recommandations mais elles ne sont pas écoutées. »*

Cela rejoint le fait qu'il y a peu de contraintes imposées aux sociétés minières Guinéennes, les laissant décider de leur politique selon leur bonne volonté et stratégie. Même sans texte d'application, une autorité locale sensibilisée aux droits et devoirs à travers le guide confectionné par ABA Roli « Mines et Communautés » explique *« Normalement, après les enquêtes on doit appliquer ces normes. Mais la société échappe quelque part le contrôle de l'Etat dans l'application de certains principes. »* Selon lui ce serait par manque de volonté et intérêt de la société minière : *« Ce n'est pas que les sociétés n'en disposent pas mais elles ne veulent pas le vulgariser car après elles doivent s'y astreindre et ça diminue leurs revenus. Mais le problème c'est que les sociétés, internationales ont beaucoup de pouvoir de*

*pression pour gagner et ne pas respecter le code. Donc il faut amener l'Etat à respecter ses conventions et pactes. L'Etat doit veiller au respect de ceux-ci, à travers ses représentants. Mais souvent ils cèdent, ils dévient car il y a la corruption et ils acceptent des enveloppes de l'Etat. »* Ce manque d'application des textes serait aussi lié aux conflits d'intérêts au sein des autorités, chacun détenant un puits et ne voulant pas que davantage de taxes reviennent à l'Etat et finalement aux communautés.

Enfin le manque d'obligations légales est lié aux conventions de base signées entre la société et l'Etat, comme l'explique une autorité locale : *« La convention de base a favorisé la SMD. La convention a été accordée au niveau central, par les autorités nationales et la direction d'alors. Maintenant on ne peut pas changer cela. Par exemple, la SMD paye bien sa taxe superficière. Seulement selon la première convention de base, c'est 5000 GNF/km<sup>2</sup>, comme taxe à payer à la communauté soit 3500000 pour 675km<sup>2</sup> – ça ne nous arrange pas. Depuis que je suis arrivé en 2010, on essaye de changer ceci – avec le nouveau code minier c'est \$150/km<sup>2</sup>. On attend que cette nouvelle convention soit appliquée. Pour l'instant la SMD n'a pas l'obligation de suivre ce code minier, car il n'y a pas encore d'arrêté d'application pour qu'il ait valeur de loi. C'est ce que l'on a appris lors des forums miniers pilotés par les représentants de l'Etat. »*

La situation est similaire pour la SAG, avec une convention de base signée avec l'Etat en 1998, largement à l'avantage de la société minière. Seulement, comme expliqué ci-dessus, la SAG a par le passé procédé à de multiples conventions individuelles comme mode de compensation. Rendant également très peu clairs les droits et devoirs des populations quant à la SAG.

Le manque de textes d'application du code minier est aussi décrié par la SAG comme étant parmi les sources de nombreux problèmes : *« Comme l'adoption de textes d'application du code minier sont en cours depuis 2011 [sans aboutir], chaque compagnie et population négocie et trouve leur propre taux et normes. »*

### C. Autres causes

D'autres causes de conflits sont évoquées à Kintinian, dont une **mauvaise gestion des plaintes**, bien que jugée meilleure qu'avec la SMD à Lero. Une autorité préfectorale à Siguiri explique ainsi que la SMD est plus longue que la SAG dans la gestion des plaintes, devant apparemment se référer à Moscou pour tout problème et ne prenant pas de décisions sur place. Cependant un expert critique également la mise en œuvre du système de gestion de plaintes à Kintinian. Selon lui, *« la plupart des conflits sont dus à une personne qui se sent lésée, se plaint sans que son problème ne trouve solution. Il y a beaucoup de plaintes non traitées, ce qui augmente les tensions et risques de conflit. Il existe un système de gestion des plaintes au sein de la SAG mais ne paraît pas être réellement mis en œuvre. »* Afin d'améliorer sa mise en œuvre, il faudrait *« sensibiliser la population à ce mécanisme pour qu'ensuite il fonctionne. »*

En plus de ces causes principales, sont citées des **problèmes internes** au sein de la SAG au sein même du Département Relations communautaires entre les anciens personnels et les nouveaux, impactant les communautés : *« car actuellement, lorsqu'un accord est trouvé avec la communauté, quelqu'un a des contacts en son sein (tels que des leaders d'opinion locaux) et s'en sert pour réanimer le conflit. »*

Pour le conflit lié à Area 1, société et autorités évoquent la **démographie galopante** de Kintinian comme facteur aggravant le conflit : *« Le problème est aussi lié à la démographie de la localité qui a fortement augmenté en l'espace d'une dizaine d'année, après même l'installation de la SAG. Et ce n'est pas dû à la SAG, mais plutôt à l'orpaillage. Du coup, la distance de sécurité a été franchie entre le village et la zone pour la SAG, de plus en plus de gens ont construit sur cette zone. »*

Enfin, à Kouroussa une autre barrière à la gestion des conflits est mentionnée : la politisation de la population, largement en faveur du Président Alpha Condé originaire de la préfecture. Un médiateur jeune explique : *« parfois parce que mon nom est Kouyaté, les gens directement pensent que je ne suis pas un interlocuteur fiable/neutre, en leur faveur. En me voyant, un Kouyaté, ils savent que je suis de la même famille que Lansana Kouyaté donc ça leur fait mal. Si je prends la parole, ils vont m'écouter mais pas accepter. Pour eux si tu es de l'opposition, tu es ennemi du pays. »* Ce jeune révèle que ce problème affecte même leur propre association, montrant un besoin de sensibilisation : *« Même au sein de notre*

*association on en souffre, car la plupart font partie d'un parti sauf moi qui suis dans l'opposition. Mais on sait qu'on ne peut pas parler de développement sans paix donc on s'accepte. »*

#### 4.4. Effets à moyen terme des conflits

Outre la manière dont se manifestent les conflits liés à l'exploitation minière et leurs effets directs tels qu'exposés dans la section 1 de l'analyse, ces conflits ont des conséquences à moyen-long terme sur les populations.

De nombreux répondants mentionnent que l'exploitation minière provoque une déchirure du tissu social à plusieurs niveaux. D'abord, cela entraîne des conflits internes entre familles : entre celles qui ont des membres employés au sein de la société minière et celles qui ne bénéficient pas de l'emploi direct. Les jeunes expliquent ainsi que *« Avant l'implantation de la société, il y avait l'harmonie. Mais avec la SAG certains ont un emploi et d'autres non. »* Lorsque l'emploi est facilité pour les fils des autorités, ou en tous cas perçu comme tel par les populations, cela provoque la méfiance et l'hostilité des populations envers ceux qui sont censés les représenter : *« lorsqu'il y a recrutement, les autorités envoient leurs enfants, les communautés n'en bénéficient pas. A tel point que certaines familles ne vont plus aux cérémonies des autres familles. »* (jeunes de Lero). Cela renforce aussi une scission entre 'autochtones' (premiers habitants du villages) et 'étrangers' (toute personne qui n'est pas descendante des ancêtres du village, y compris des habitants de villages voisins). Selon un expert, confirmé par plusieurs répondants, la différence de niveau socio-économique entre les nouveaux arrivants et les populations hôtes, l'augmentation soudaine de revenus par rapport à l'agriculture provoque une hausse de leur niveau de vie et change leurs comportements. Parmi les impacts sociaux, la prostitution est parfois évoquée, notamment dans les zones minières industrielles, et les cas de contrats de mariage de 3 à 4 mois entre les femmes du village et des orpailleurs mobiles, dans les zones artisanales ou semi-industrielles, disloquant des familles notamment lorsque ces femmes sont déjà mariées.

**De manière plus générale, ces conflits affectent le développement social et économique de ces localités. L'éducation est très fragilisée,** comme l'évoquent la société civile et certaines autorités locales et régionales. Non seulement les enfants quittent l'école pour les mines, mais aussi les enseignants : *« Les enseignants vont dans les mines, les élèves aussi. Le problème c'est que les enseignants gagnent un million/mois contre un million/semaine avec l'or. Et les enfants disent : vous nous dites que l'on doit aller à l'école pour s'en sortir plus tard, mais on peut déjà exploiter l'or et gagner de l'argent sans passer par l'école. »* Dans cette situation, les parents ne sont pas inactifs : ils encouragent ou forcent souvent leurs enfants à travailler dans les mines artisanales, percevant aussi les retombées directes du travail dans les mines plutôt que les retombées à long terme de l'école. La situation scolaire serait aussi dégradée par la corruption, une OSC expliquant qu'un élève qui n'a pas été en classe de l'année peut payer son professeur/ l'administration en échange du passage en classe supérieure. Le problème plus profond lié à cette déscolarisation est le chômage qui touche aussi les diplômés. Dès lors il est difficile de convaincre les enfants et jeunes travaillant dans les mines d'aller à l'école, comme l'explique un représentant de la jeunesse à Kiniero : *« Dans les mines il y a des diplômés mais qui ne sont pas embauchés dans l'administration donc ils ne savent pas où aller. Du coup ils retournent dans les mines. »* La situation se serait améliorée selon une autorité régionale de Kankan, depuis les actions de déguerpissement réduisant l'activité minière semi-industrielle. Mais cette information n'est pas vérifiée, et il paraît étonnant que les actions de déguerpissement, très récentes, aient déjà eu de l'impact au moment de la collecte de données.

Outre l'éducation, le développement socio-économique des communautés minières est affecté par **la baisse de la production agricole locale, allant jusqu'à entraîner l'insécurité alimentaire** : *« La production agricole est non seulement affectée par la destruction de l'environnement, mais aussi parce qu'il n'y a plus beaucoup d'agriculteurs – tout le monde dit que ça rapporte plus dans les mines et donc personne ne cultive. Cela affecte même la sécurité alimentaire, y compris de la ville qui tire ses produits*

*des zones environnantes.* » (OSC Kouroussa). Au niveau de l'exploitation industrielle, les contrats courts que certains obtiennent auprès de la société perturbent la planification des agriculteurs : « *Notre vocation est agro-pastorale. [Or] il existe des contrats courts avec les populations (par exemple : la fabrication de briques) puis lorsqu'ils sont remerciés, les gens sont frustrés car ils ont loupé une saison agricole.* »

Ainsi, cette dépendance au secteur minier, artisanal et/ou industriel, accentue les conséquences des conflits miniers. Par exemple, le départ de la SEMAFO a eu un impact négatif sur le développement socio-économique de Kiniero : sur l'emploi des jeunes, sur les revenus des habitants pratiquant des activités économiques dépendant des revenus des travailleurs de la SEMAFO (hébergement, commerce,...) ainsi que sur les retombées sociales prévues. Le chef de district de Kinero évoque ainsi que « *la taxe de 0,4% du CA de la SEMAFO n'est plus versée au CLD, donc toutes les réalisations sont bloquées : les écoles, les postes de santé, la gare, le marché, le hangar.* » Cette dépendance au secteur minier des populations affecterait encore davantage les femmes, qui sont mentionnées à plusieurs reprises et dans plusieurs localités comme étant celles qui doivent au final, par toute circonstance, subvenir aux besoins de leurs enfants. Une autorité à Lero explique que « *La compression de poste à Lero (600 personnes, principalement des hommes) a augmenté la pression sur les femmes pour subvenir à leurs besoins.* »

Enfin le développement social, le bien-être et la santé des communautés se trouvent affectés du fait de la prédominance de l'intérêt individuel sur l'intérêt général. Une OSC explique par exemple qu'il est difficile de mobiliser les populations à s'investir dans des causes pour l'intérêt général de la communauté : « *Les populations sont attirées par le gain d'argent facile au niveau individuel, elles ne se mobilisent plus pour les intérêts communautaires. Par exemple dans les projets où j'interviens, pour améliorer la santé maternelle, la lutte contre le paludisme, le choléra, c'est difficile de mobiliser. On est obligés de les payer autant que s'ils travaillaient dans les mines pour qu'ils viennent et s'impliquent.* »

Enfin les conflits miniers provoquent des blessés et morts comme mentionnés ci-dessus, et le manque d'applications de règles encadrant l'activité artisanale provoque des accidents corporels régulièrement. Ainsi l'exploitation artisanale illégale mais tolérée sur le site inexploité de la SEMAFO entraîne des cas d'éboulements, d'asphyxie, de chutes dans les trous creusés par les orpailleurs,... Le manque de moyens pour surveiller la société, voire la corruption des gardes, a pour conséquence la prise de risques graves au sein même de l'usine désaffectée : « *les gens viennent la nuit pour prendre la boue et les charbons qui restent dans les réacteurs de l'usine pour les laver et trouver l'or. Ils pensent que ce sont des matières à forte teneur d'or comme cela se trouve dans le réacteur de l'usine. C'est très dangereux car il reste du cyanure dans les réacteurs.* » Les accidents corporels sont aussi notifiés à Lero notamment où les femmes se cachent la nuit pour aller trouver l'or dans les pits abandonnés de la SMD, comme expliqué ci-dessus. Là encore les femmes et leurs enfants paraissent davantage affectés par ces conséquences des conflits et désaccords entre populations et sociétés minières, ainsi que le manque de régulation du secteur.

Enfin, certaines conséquences des conflits entre sociétés et populations sont évoquées pour les sociétés : la perte de revenus suite à un manque de prévention des conflits « *lorsque les citoyens bloquent la route, cela pose des problèmes à la société. Cela entraîne des pertes énormes, même pour 30 minutes.* » (Autorité préfectorale), voire la fermeture de l'usine.

De manière plus générale, cela affecte la citoyenneté de tout un chacun et le sentiment d'appartenir à une même nation, de par ces conflits d'intérêts et la méfiance généralisée des populations y compris envers l'Etat. Une différence semble observable entre les localités qui n'ont presque aucune retombée et celles où des retombées et compensations, notamment individuelles existent. Dans le premier cas, comme à Lero, la population est frustrée mais paraît unie contre la société (et en partie les autorités) ; alors que dans le second cas, ces compensations et retombées individuelles et le manque de gestion

participative et inclusive provoquent des conflits au sein de la communauté, qui se querellent pour obtenir chacun une part.

#### 4.5. Recommandations des répondants – quel champ d'action pour Search for Common Ground ?

Les recommandations suivantes sont celles des participants à l'étude. Celles de l'étude, issues de l'analyse de toutes les données, sont données dans la section Conclusions et Recommandations.

Les principales actions à mener selon les répondants sont les suivantes :

1. **Vulgarisation et sensibilisation des populations, des autorités et des sociétés minières au code foncier et code minier Guinéens.** Trois idées complémentaires sont données à ce niveau : vulgariser les textes en langue, former les OSC qui pourront de nouveau restituer, et former les jeunes et les griots pour parler ensuite aux adultes. Plusieurs répondants évoquent aussi qu'il faudrait former les sociétés minières pour qu'ils connaissent davantage leurs droits et devoirs
2. **Formations en gestion des conflits, en plaidoyer, en communication positive et médiation auprès des autorités et la société civile.** Une association explique en effet que *« Nous avons besoin d'appui en formation/ médiation, car parfois nous-même on s'énerve ; parfois on ne sait pas comment faciliter. Il y a des techniques de médiation que nous ne connaissons pas. »* La SAG préconise aussi de renforcer les capacités en plaidoyer et en communication des acteurs pour préférer cela à la violence. Ceci serait aussi bénéfique aux autorités préfectorales qui sont en faveur de former les structures locales pour qu'elles parviennent à apaiser avant qu'il n'y ait besoin de faire intervenir le niveau préfectoral. Les besoins de ces structures locales sont techniques, mais aussi matériels : elles préconisent par exemple la détention de motos pour faciliter leurs déplacements afin de prévenir et gérer plus en amont ces conflits. Ces formations devraient comprendre plusieurs cas pratiques pour favoriser la compréhension des cibles.
3. Les populations, notables et certaines autorités préconisent de **favoriser l'emploi au sein des sociétés minières.** Les femmes et notables de Lero en viennent même à dire qu'embaucher les jeunes de Lero est la seule solution aux problèmes et conflits rencontrés. Plusieurs répondants souhaitent que les sociétés, l'Etat et les OSC sensibilisent davantage les parents, et les jeunes à apprendre un métier pour pouvoir être embauché au sein de l'usine
4. A défaut et/ou de manière complémentaire, plusieurs idées sont données pour développer des revenus en dehors de la société minière, notamment dans les communautés où l'orpaillage n'est plus permis sur les concessions industrielles :
  - a. **Favoriser les groupements d'individus pour développer de nouveaux projets** (ex : AGR pour des groupements de femmes) afin qu'elles dépendent moins de l'orpaillage et pour contrer les retombées négatives de l'exploitation (ex : engager les communautés dans des projets communautaires pour l'environnement) (recommandations des populations, autorités et SAG)
  - b. **Renforcer le leadership des OSC et leurs capacités en gestion de projets** (recommandation de la SAG)
5. **Renforcer la communication et la transparence des compagnies.** De manière plus générale, **renforcer le dialogue entre communautés, sociétés et compagnies**, à travers des réunions de concertation régulières d'un comité composé des élus locaux, des représentants de la communauté et la société minière (notamment les chargés de Relations communautaires). Ainsi selon une idée d'une autorité préfectorale, *« ces comités locaux feront le lien entre la société minière et la population, dans les deux sens, leur expliquant ce qu'il se passe, (...) permettant d'agir avant que les conflits n'éclatent »*

6. **Renforcer les capacités des autorités afin d'améliorer la gouvernance locale, faire appliquer les règles encadrant l'exploitation minière (artisanale et industrielle) et diminuer la corruption.** Une autorité explique ainsi : *« Par rapport à l'orpaillage, la solution est de réglementer, faire des parcelles et matérialiser les frontières entre le Mali et la Guinée. »* Les compagnies réclament aussi que la gouvernance locale soit renforcée, afin que *« par exemple par rapport à l'assainissement les autorités locales et districts doivent savoir ce qui leur revient. Ils doivent être impliqués »* et ainsi ne pas dépendre seulement sur la SAG pour ce type de développement local.
7. **Favoriser la participation et l'inclusion des jeunes et des femmes dans les processus de prise de décision et/ou de prévention et gestion des conflits miniers.**
8. Pour une ONG : au niveau de l'élaboration et mise en œuvre d'un projet :
  - a. Faire une analyse des conflits et acteurs avant d'élaborer un projet et renouveler régulièrement, afin de favoriser la pertinence des actions et cibles visées par rapport au contexte très dynamique dans les zones minières
  - b. Préférer des projets d'une durée de 2-3 ans pour s'assurer d'avoir de l'impact
  - c. Impliquer la population pendant l'élaboration, la mise en pratique et le suivi du projet. Selon une OSC à Kouroussa il y a en effet tendance à ce que les ONG créent des projets sans consultation à la base, sans analyser ce qui est déjà fait et ce qui existe
  - d. Eviter de créer de nouveaux comités de prévention et gestion des conflits, tout en faisant particulièrement attention que ceux existants soient suffisamment représentatifs des différentes couches de la population. Selon une OSC à Kouroussa et un expert, il y aurait en effet tendance à doubler et créer de nouvelles structures/comités en la matière, mais dès que le soutien financier termine, le comité s'arrête de fonctionner. Ce qui provoque l'existence de plusieurs comités mis en place par différents bailleurs et au final les gens ne savent plus qui est compétent et à qui il faut se référer. Il est ainsi recommandé de s'appuyer sur les structures traditionnelles.

En termes de cibles, toutes les parties prenantes ci-dessus mentionnées sont à toucher : autorités étatiques et locales, OSC, jeunes, femmes, leaders d'opinion (dont sages, notables), griots, Tomboloma, confréries traditionnelles des ressources naturelles, les jeunes et les ressortissants. Ces derniers sont très influents, positivement ou négativement pour la cohabitation pacifique ; ils peuvent être touchés notamment avec des causeries lors des fêtes annuelles où ils reviennent au village. Une autorité préfectorale et une association de médiateurs expliquent ainsi : *« On peut causer avec eux sur leur rôle, et leur donner la parole dans les médias pour qu'ils appuient les négociations en cours. Faire des causeries pour qu'ils appuient les gens ici qui font la résolution et les autorités afin que la paix revienne au village. Car lorsqu'ils n'appuient pas les autorités, c'est compliqué. »*

En termes d'outils, trois approches sont surtout préconisées : (1) Les formations ; (2) Les causeries éducatives ou communautaires ; (3) Les émissions radio à Kouroussa et dans une moindre mesure à Kintinian (mais pas à Lero où aucune radio n'est captée au moment de la collecte de données). Dans les communautés où elle est captée, selon les répondants, elle permet d'être informé à temps. Cela pourrait aussi contribuer à redonner le goût de l'école aux enfants, en diffusant des émissions éducatives. Ceci pourrait être fait à la radio ou à la TV, notamment sur les chaînes privées davantage écoutées des jeunes, à des horaires correspondant à leur disponibilité : le matin très tôt et le soir, autour de l'activité minière. Pour les adultes, la radio serait également efficace à Kouroussa pour toucher les populations, notamment après la prière du soir, tout en faisant attention à diffuser à travers les radios communautaires et privées écoutées par différentes couches générationnelles et partisans politiques.

## 5. Conclusions et Recommandations

### Conclusions :

---

Cette étude a permis d'étudier précisément les conflits miniers liés à l'exploitation industrielle, semi-industrielle et artisanale, en identifiant les types de conflits et leurs manifestations ; les acteurs (de paix et de conflits), leurs stratégies, leurs motivations et leurs relations ; les causes profondes de ces conflits ; les effets à moyen termes, et le champ d'action pour Search.

L'étude révèle la nécessité d'agir rapidement sur ces causes, en s'appuyant sur les acteurs (potentiels) de paix et en transformant les acteurs de conflit en acteurs de paix, afin de prévenir et contribuer à gérer ces conflits ouverts souvent violents et les conflits latents qui risquent de surgir.

### Recommandations de l'équipe de recherche issues des résultats de l'étude

---

Ces recommandations sont destinées à Search, ses partenaires et le Département d'Etat Américain, le bailleur du projet.

Parmi les recommandations principales des répondants, toutes sont considérées importantes et pertinentes à l'exception de celle qui vise à favoriser l'emploi direct des populations au sein des sociétés. D'une part, car le code minier prévoit des dispositions particulières quant à l'emploi qui doivent être connues et respectées de par les compagnies mais aussi les communautés. D'autre part, car la compensation individuelle ou l'emploi individuel provoque la scission de familles ou communautés comme évoqué ci-dessus.

Outre les recommandations des répondants, l'équipe de recherche préconise de :

- 1. Aider à améliorer la gestion des plaintes au sein des sociétés** – car l'absence de dédommagement, ou la promesse de dédommagement qui tarde ensuite à se faire implanter, frustre les populations et génère des conflits latents.
- 2. Créer des textes/ messages simplifiés** qui vulgarisent les Conventions de Développement local, le Code Minier, etc, pour favoriser la compréhension des parties prenantes. Pour cela, les outils média (radio, TV) peuvent être utilisés tout comme des bandes dessinées et/ou des boîtes à images.
- 3. Favoriser la création d'Activités Génératrices de Revenus par des groupements communautaires ensemble avec les RC, pour renforcer la collaboration et la confiance entre sociétés et populations**
- 4. Accompagner les sociétés** telles que SAG dans leur nouvelle stratégie de communication. Search peut contribuer à renouer la confiance entre populations et société pour que ces nouvelles stratégies (communication, gestion de plaintes) aient des chances de fonctionner
- 5. Favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes**, afin de réduire la désinformation et la circulation de rumeurs
- 6. Favoriser l'établissement de cadres de concertations réguliers, qui peuvent se faire sous la forme de Tribunes d'Expression Populaire, entre sociétés minières, autorités et populations** (dont société civile). Cela permettrait de favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes, afin de réduire la désinformation et circulation de rumeurs ; augmenter la communication et transparence autour des actions menées par chacun et les difficultés rencontrées afin d'accroître la compréhension des uns envers les autres ; finalement renforcer la confiance et la volonté de collaborer ensemble pour améliorer la cohabitation pacifique dans

les zones minières et s'assurer que communautés, Etat et compagnies puissent en tirer profit pour l'intérêt général au-delà de l'intérêt privé

7. **Mener des conflict scans réguliers** dans les localités ciblées et les autres mentionnées comme à fortes tensions lors de la collecte de données, afin de s'assurer de toujours prévoir des actions pertinentes à ce contexte dynamique.
8. **Mettre en place un système d'Alertes Précoces et Réponses Rapides** pour prévenir et gérer les conflits miniers et risques de violence à temps, dans un contexte très dynamique et volatile.